



**COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON**

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
ANNUELS DE 2014**

Pour l'exercice clos le

**31 janvier 2015**

# Table des matières

|                                                                                                            |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Rapport de l'auditeur indépendant.....                                                                     | 3  |
| Comptes consolidés de résultat.....                                                                        | 4  |
| Comptes consolidés de résultat global.....                                                                 | 5  |
| États consolidés des capitaux propres.....                                                                 | 6  |
| Bilans consolidés .....                                                                                    | 7  |
| Tableaux consolidés des flux de trésorerie .....                                                           | 8  |
| Notes annexes .....                                                                                        | 9  |
| Note 1. Informations générales .....                                                                       | 9  |
| Note 2. Principales méthodes comptables.....                                                               | 9  |
| Note 3. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations ..... | 22 |
| Note 4. Acquisition de saks.....                                                                           | 24 |
| Note 5. Amortissements .....                                                                               | 26 |
| Note 6. Charges financières .....                                                                          | 26 |
| Note 7. Impôt sur le résultat.....                                                                         | 26 |
| Note 8. Trésorerie .....                                                                                   | 28 |
| Note 9. Créances clients et autres débiteurs.....                                                          | 29 |
| Note 10. Stocks .....                                                                                      | 29 |
| Note 11. Immobilisations corporelles .....                                                                 | 29 |
| Note 12. Immobilisations incorporelles et goodwill .....                                                   | 31 |
| Note 13. Autres passifs .....                                                                              | 32 |
| Note 14. Emprunts .....                                                                                    | 32 |
| Note 15. Provisions .....                                                                                  | 38 |
| Note 16. Contrats de location simple .....                                                                 | 39 |
| Note 17. Régimes de retraite et avantages du personnel.....                                                | 40 |
| Note 18. Instruments financiers .....                                                                      | 46 |
| Note 19. Rémunération fondée sur des actions .....                                                         | 51 |
| Note 20. Capital social .....                                                                              | 54 |
| Note 21. Bénéfice (perte) par action ordinaire .....                                                       | 55 |
| Note 22. Transactions entre parties liées.....                                                             | 56 |
| Note 23. Rémunération .....                                                                                | 56 |
| Note 24. Passifs éventuels.....                                                                            | 56 |
| Note 25. Garanties.....                                                                                    | 56 |
| Note 26. Information sectorielle.....                                                                      | 57 |
| Note 27. Filiales .....                                                                                    | 58 |
| Note 28. Transaction de cession-bail .....                                                                 | 58 |
| Note 29. Activités abandonnées .....                                                                       | 58 |
| Note 30. Événements postérieurs .....                                                                      | 59 |

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de la Compagnie de la Baie d'Hudson

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui comprennent les bilans consolidés au 31 janvier 2015, au 1<sup>er</sup> février 2014 et au 2 février 2013, et les comptes consolidés de résultat, les comptes consolidés de résultat global, les états consolidés des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour l'exercice de 52 semaines clos le 31 janvier 2015 et le 1<sup>er</sup> février 2014 ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non en vue d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie de la Baie d'Hudson au 31 janvier 2015, au 1<sup>er</sup> février 2014 et au 2 février 2013 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de 52 semaines clos le 31 janvier 2015 et le 1<sup>er</sup> février 2014 conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

The image shows a handwritten signature in dark ink that reads "Deloitte LLP". The signature is written in a cursive, flowing style.

Comptables professionnels agréés, comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

Le 6 avril 2015  
Toronto, Canada

# COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

## COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 31 janvier 2015 et le 1<sup>er</sup> février 2014  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

|                                                                                          |       |                                    | (retraité, se reporter à la<br>note 2z)         |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------------------------------------|-------------------------------------------------|
|                                                                                          | Notes | 31 janvier 2015<br>(exercice 2014) | 1 <sup>er</sup> février 2014<br>(exercice 2013) |
| Ventes au détail .....                                                                   |       | 8 169                              | 5 223                                           |
| Coût des ventes .....                                                                    | 10    | (4 893)                            | (3 217)                                         |
| Frais de vente, généraux et administratifs .....                                         |       | (2 759)                            | (1 826)                                         |
| Amortissements .....                                                                     | 5     | (344)                              | (175)                                           |
| Profit sur la transaction de cession-bail .....                                          | 28    | 308                                | —                                               |
| <b>Bénéfice d'exploitation</b> .....                                                     |       | <b>481</b>                         | <b>5</b>                                        |
| Total des charges d'intérêts, montant net .....                                          |       | (218)                              | (95)                                            |
| Charges financières liées à l'acquisition .....                                          |       | (44)                               | (166)                                           |
| <b>Charges financières</b> .....                                                         | 6     | <b>(262)</b>                       | <b>(261)</b>                                    |
| <b>Bénéfice (perte) avant impôt – activités<br/>poursuivies</b> .....                    |       | <b>219</b>                         | <b>(256)</b>                                    |
| Économie d'impôt sur le résultat .....                                                   | 7     | 19                                 | 79                                              |
| <b>Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice –<br/>activités poursuivies</b> .....      |       | <b>238</b>                         | <b>(177)</b>                                    |
| Perte nette pour l'exercice – activités<br>abandonnées, déduction faite de l'impôt ..... | 29    | —                                  | (82)                                            |
| <b>Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice</b> .....                                  |       | <b>238</b>                         | <b>(259)</b>                                    |
| <b>Bénéfice net (perte nette) par action<br/>ordinaire – de base</b> .....               | 21    |                                    |                                                 |
| Activités poursuivies .....                                                              |       | 1,31                               | (1,31)                                          |
| Activités abandonnées .....                                                              |       | —                                  | (0,61)                                          |
|                                                                                          |       | <b>1,31</b>                        | <b>(1,92)</b>                                   |
| <b>Bénéfice net (perte nette) par action<br/>ordinaire – dilué(e)</b> .....              | 21    |                                    |                                                 |
| Activités poursuivies .....                                                              |       | 1,30                               | (1,34)                                          |
| Activités abandonnées .....                                                              |       | —                                  | (0,61)                                          |
|                                                                                          |       | <b>1,30</b>                        | <b>(1,95)</b>                                   |

(Se reporter aux notes annexes.)

# COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

## COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 31 janvier 2015 et le 1<sup>er</sup> février 2014  
(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                                                                                                             | 31 janvier 2015<br>(exercice 2014) | (retraité, se reporter à la<br>note 2z)<br>1 <sup>er</sup> février 2014<br>(exercice 2013) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Bénéfice net (perte nette) .....</b>                                                                                                                                                     | <b>238</b>                         | <b>(259)</b>                                                                               |
| <b>Autres éléments du résultat global, déduction faite de<br/>l'impôt :</b>                                                                                                                 |                                    |                                                                                            |
| <b>Élément qui ne sera pas reclassé en résultat :</b>                                                                                                                                       |                                    |                                                                                            |
| Gain net actuariel (perte nette actuarielle) sur les<br>régimes à prestations définies, déduction faite de<br>l'impôt de 4 \$ (16 \$ en 2013).....                                          | <b>(6)</b>                         | 45                                                                                         |
| <b>Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement<br/>en résultat :</b>                                                                                                              |                                    |                                                                                            |
| Écart de change .....                                                                                                                                                                       | <b>236</b>                         | 159                                                                                        |
| Perte nette sur la couverture d'investissement net,<br>déduction faite de l'impôt de 4 \$ (4 \$ en 2013) .....                                                                              | <b>(2)</b>                         | (54)                                                                                       |
| Profits nets sur les dérivés désignés comme<br>couvertures de flux de trésorerie, déduction faite<br>de l'impôt de 3 \$ (4 \$ en 2013) .....                                                | <b>13</b>                          | 10                                                                                         |
| Reclassement aux actifs non financiers des pertes<br>nettes sur les dérivés désignés comme couvertures<br>de flux de trésorerie, déduction faite de l'impôt de<br>2 \$ (2 \$ en 2013) ..... | <b>(5)</b>                         | (4)                                                                                        |
| Reclassement en résultat des pertes nettes sur les<br>dérivés désignés comme couvertures de flux de<br>trésorerie, déduction faite de l'impôt de 2 \$ (1 \$ en<br>2013) .....               | <b>(6)</b>                         | (3)                                                                                        |
| Autres éléments de bénéfice global.....                                                                                                                                                     | <b>230</b>                         | 153                                                                                        |
| <b>Total du bénéfice global (de la perte globale) .....</b>                                                                                                                                 | <b>468</b>                         | <b>(106)</b>                                                                               |

(Se reporter aux notes annexes.)

# COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 31 janvier 2015 et le 1<sup>er</sup> février 2014  
(en millions de dollars canadiens)

|                                                          |                   | Cumul des autres éléments de bénéfice global<br>(de perte globale) |                     |                    |                              |                                       |                                         |          | Total du cumul<br>des autres<br>éléments de<br>bénéfice global<br>(de perte<br>globale) |  | Total des<br>capitaux<br>propres |
|----------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------------------|
| Notes                                                    | Capital<br>social | Bénéfices<br>non<br>distribués                                     | Surplus<br>d'apport | Écart de<br>change | Avantages<br>du<br>personnel | Couverture<br>d'investissement<br>net | Couvertures<br>de flux de<br>trésorerie |          |                                                                                         |  |                                  |
| <b>Au 2 février 2013</b> .....                           |                   | <b>246</b>                                                         | <b>797</b>          | <b>33</b>          | (12)                         | (51)                                  | —                                       | —        | (63)                                                                                    |  | <b>1 013</b>                     |
| Incidence du<br>changement de<br>méthode comptable ..... | 2z)               | —                                                                  | (4)                 | —                  | (1)                          | —                                     | —                                       | —        | (1)                                                                                     |  | (5)                              |
| <b>Au 3 février 2013</b>                                 |                   |                                                                    |                     |                    |                              |                                       |                                         |          |                                                                                         |  |                                  |
| (retraité) .....                                         |                   | <b>246</b>                                                         | <b>793</b>          | <b>33</b>          | (13)                         | (51)                                  | —                                       | —        | (64)                                                                                    |  | <b>1 008</b>                     |
| Perte globale (retraité)....                             |                   | —                                                                  | (259)               | —                  | 159                          | 45                                    | (54)                                    | 3        | 153                                                                                     |  | (106)                            |
| Rémunération fondée<br>sur des actions .....             | 19                | —                                                                  | —                   | 10                 | —                            | —                                     | —                                       | —        | —                                                                                       |  | 10                               |
| Émission d'actions<br>ordinaires .....                   | 20                | 1 174                                                              | —                   | —                  | —                            | —                                     | —                                       | —        | —                                                                                       |  | 1 174                            |
| Dividendes .....                                         | 20                | —                                                                  | (43)                | —                  | —                            | —                                     | —                                       | —        | —                                                                                       |  | (43)                             |
| <b>Au 1<sup>er</sup> février 2014</b>                    |                   |                                                                    |                     |                    |                              |                                       |                                         |          |                                                                                         |  |                                  |
| (retraité) .....                                         |                   | <b>1 420</b>                                                       | <b>491</b>          | <b>43</b>          | 146                          | (6)                                   | (54)                                    | 3        | 89                                                                                      |  | <b>2 043</b>                     |
| Bénéfice global .....                                    |                   | —                                                                  | 238                 | —                  | 236                          | (6)                                   | (2)                                     | 2        | 230                                                                                     |  | 468                              |
| Rémunération fondée<br>sur des actions .....             | 19                | —                                                                  | —                   | 17                 | —                            | —                                     | —                                       | —        | —                                                                                       |  | 17                               |
| Dividendes .....                                         | 20                | —                                                                  | (36)                | —                  | —                            | —                                     | —                                       | —        | —                                                                                       |  | (36)                             |
| <b>Au 31 janvier 2015</b> .....                          |                   | <b>1 420</b>                                                       | <b>693</b>          | <b>60</b>          | <b>382</b>                   | <b>(12)</b>                           | <b>(56)</b>                             | <b>5</b> | <b>319</b>                                                                              |  | <b>2 492</b>                     |

(Se reporter aux notes annexes.)

# COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

## BILANS CONSOLIDÉS

Au 31 janvier 2015, au 1<sup>er</sup> février 2014 et au 2 février 2013  
(en millions de dollars canadiens)

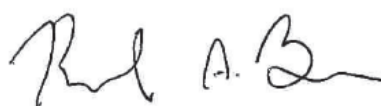
|                                                                          |       |                 | (retraité – note 2z et<br>note 4) | (retraité – note 2z) |
|--------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------|-----------------------------------|----------------------|
|                                                                          |       | 31 janvier 2015 | 1 <sup>er</sup> février<br>2014   | 2 février<br>2013    |
|                                                                          | Notes | (exercice 2014) | (exercice 2013)                   | (exercice 2012)      |
| <b>ACTIF</b>                                                             |       |                 |                                   |                      |
| Trésorerie.....                                                          | 8     | 168             | 21                                | 48                   |
| Créances clients et autres débiteurs .....                               | 9     | 212             | 137                               | 74                   |
| Stocks .....                                                             | 10    | 2 349           | 2 048                             | 994                  |
| Actifs financiers.....                                                   | 18    | 24              | 8                                 | 3                    |
| Impôt sur le résultat à recouvrer .....                                  |       | 7               | 23                                | —                    |
| Autres actifs courants .....                                             |       | 69              | 71                                | 32                   |
| Actifs liés aux activités abandonnées.....                               | 29    | —               | 2                                 | 269                  |
| <b>Total des actifs courants.....</b>                                    |       | <b>2 829</b>    | <b>2 310</b>                      | <b>1 420</b>         |
| Immobilisations corporelles.....                                         | 11    | 4 606           | 4 110                             | 1 335                |
| Immobilisations incorporelles.....                                       | 12    | 1 076           | 980                               | 233                  |
| Goodwill.....                                                            | 12    | 237             | 208                               | —                    |
| Régimes de retraite et avantages du personnel .....                      | 17    | 69              | 72                                | 38                   |
| Actifs d'impôt différé .....                                             | 7     | 240             | 249                               | 214                  |
| Autres actifs.....                                                       |       | 15              | 13                                | 12                   |
| <b>Total de l'actif.....</b>                                             |       | <b>9 072</b>    | <b>7 942</b>                      | <b>3 252</b>         |
| <b>PASSIF</b>                                                            |       |                 |                                   |                      |
| Emprunts .....                                                           | 14    | 265             | 532                               | 132                  |
| Dettes fournisseurs .....                                                |       | 945             | 585                               | 400                  |
| Autres créditeurs et charges à payer .....                               |       | 603             | 489                               | 273                  |
| Autres passifs.....                                                      | 13    | 76              | —                                 | —                    |
| Produits différés.....                                                   |       | 130             | 152                               | 110                  |
| Provisions .....                                                         | 15    | 115             | 149                               | 85                   |
| Impôt sur le résultat exigible .....                                     |       | 8               | 10                                | 3                    |
| Passifs financiers .....                                                 | 18    | 2               | 1                                 | 1                    |
| Passifs liés aux activités abandonnées .....                             | 29    | —               | 89                                | 343                  |
| <b>Total des passifs courants.....</b>                                   |       | <b>2 144</b>    | <b>2 007</b>                      | <b>1 347</b>         |
| Emprunts .....                                                           | 14    | 2 859           | 2 923                             | 719                  |
| Provisions .....                                                         | 15    | 63              | 16                                | 14                   |
| Passifs financiers .....                                                 | 18    | 68              | 24                                | —                    |
| Régimes de retraite et avantages du personnel .....                      | 17    | 109             | 96                                | 70                   |
| Passifs d'impôt différé .....                                            | 7     | 668             | 631                               | —                    |
| Autres passifs.....                                                      | 13    | 669             | 202                               | 94                   |
| <b>Total du passif.....</b>                                              |       | <b>6 580</b>    | <b>5 899</b>                      | <b>2 244</b>         |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                                  |       |                 |                                   |                      |
| Capital social .....                                                     | 20    | 1 420           | 1 420                             | 246                  |
| Bénéfices non distribués .....                                           |       | 693             | 491                               | 793                  |
| Surplus d'apport .....                                                   |       | 60              | 43                                | 33                   |
| Cumul des autres éléments de bénéfice global<br>(de perte globale) ..... |       | 319             | 89                                | (64)                 |
| <b>Total des capitaux propres.....</b>                                   |       | <b>2 492</b>    | <b>2 043</b>                      | <b>1 008</b>         |
| <b>Total du passif et des capitaux propres.....</b>                      |       | <b>9 072</b>    | <b>7 942</b>                      | <b>3 252</b>         |

(Se reporter aux notes annexes.)

Au nom du conseil :



Administrateur



Administrateur

# COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

## TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 31 janvier 2015 et le 1<sup>er</sup> février 2014  
(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                                        | Notes | 31 janvier 2015<br>(exercice 2014) | (retraité, se reporter à la note 2z)<br>1 <sup>er</sup> février 2014<br>(exercice 2013) |                          |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------|
|                                                                                                                        |       |                                    | Activités<br>poursuivies                                                                | Activités<br>abandonnées | Total          |
| <b>Activités d'exploitation</b>                                                                                        |       |                                    |                                                                                         |                          |                |
| Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice.....                                                                        |       | 238                                | (177)                                                                                   | (82)                     | (259)          |
| Déduire : économie d'impôt sur le résultat .....                                                                       | 7, 29 | (19)                               | (79)                                                                                    | (28)                     | (107)          |
| Ajouter : charges financières .....                                                                                    | 6     | 262                                | 261                                                                                     | —                        | 261            |
| Bénéfice (perte) d'exploitation .....                                                                                  |       | 481                                | 5                                                                                       | (110)                    | (105)          |
| Impôt en espèces reçu, montant net.....                                                                                |       | 4                                  | 1                                                                                       | 93                       | 94             |
| Intérêts versés en espèces .....                                                                                       |       | (143)                              | (82)                                                                                    | —                        | (82)           |
| Éléments sans effet sur les flux de trésorerie :                                                                       |       |                                    |                                                                                         |                          |                |
| Comptabilisation du produit à la vente de droits de tenure à bail .....                                                | 29    | —                                  | —                                                                                       | (33)                     | (33)           |
| Amortissements.....                                                                                                    | 5     | 344                                | 175                                                                                     | —                        | 175            |
| Perte de valeur d'immobilisations corporelles .....                                                                    |       | 1                                  | 4                                                                                       | —                        | 4              |
| Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies et<br>des avantages du personnel .....            |       | 6                                  | 21                                                                                      | 6                        | 27             |
| Autres activités d'exploitation .....                                                                                  |       | (57)                               | (14)                                                                                    | —                        | (14)           |
| Profit (perte) de la transaction de cession-bail et à la vente d'actifs.....                                           |       | (308)                              | —                                                                                       | 16                       | 16             |
| Rémunération fondée sur des actions .....                                                                              | 19    | 17                                 | 10                                                                                      | —                        | 10             |
| Rachats liés aux attributions au titre de la rémunération fondée sur des<br>actions.....                               | 19    | —                                  | (3)                                                                                     | (5)                      | (8)            |
| Variation du fonds de roulement d'exploitation :                                                                       |       |                                    |                                                                                         |                          |                |
| (Augmentation) diminution des créances clients et autres débiteurs .....                                               |       | (165)                              | 22                                                                                      | 8                        | 30             |
| (Augmentation) diminution des stocks .....                                                                             |       | (86)                               | 180                                                                                     | 151                      | 331            |
| Diminution des autres actifs .....                                                                                     |       | 9                                  | 5                                                                                       | 6                        | 11             |
| Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs et autres<br>créanciers, des charges à payer et des provisions ..... |       | 326                                | (165)                                                                                   | (211)                    | (376)          |
| Augmentation (diminution) des autres passifs .....                                                                     |       | 118                                | 5                                                                                       | (7)                      | (2)            |
| <b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation</b> .....                                 |       | <b>547</b>                         | <b>164</b>                                                                              | <b>(86)</b>              | <b>78</b>      |
| <b>Activités d'investissement</b>                                                                                      |       |                                    |                                                                                         |                          |                |
| Acquisition de Saks, déduction faite de la trésorerie acquise .....                                                    | 4     | —                                  | (2 766)                                                                                 | —                        | (2 766)        |
| Dépenses d'investissement .....                                                                                        |       | (426)                              | (292)                                                                                   | —                        | (292)          |
| Produits des incitatifs à l'intention du propriétaire .....                                                            |       | 113                                | 42                                                                                      | —                        | 42             |
|                                                                                                                        |       | (313)                              | (250)                                                                                   | —                        | (250)          |
| Produit de la résiliation de bail et des incitatifs à l'intention du<br>propriétaire autres qu'en capital .....        |       | 71                                 | 4                                                                                       | —                        | 4              |
| Produit de la vente d'actifs .....                                                                                     |       | 35                                 | —                                                                                       | 3                        | 3              |
| Produit de la transaction de cession-bail .....                                                                        | 28    | 650                                | —                                                                                       | —                        | —              |
| Autres activités d'investissement .....                                                                                |       | (2)                                | (1)                                                                                     | —                        | (1)            |
| <b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement</b> .....                               |       | <b>441</b>                         | <b>(3 013)</b>                                                                          | <b>3</b>                 | <b>(3 010)</b> |
| <b>Activités de financement</b>                                                                                        |       |                                    |                                                                                         |                          |                |
| Emprunts à long terme :                                                                                                |       |                                    |                                                                                         |                          |                |
| Emission.....                                                                                                          |       | 1 420                              | 2 659                                                                                   | —                        | 2 659          |
| Remboursements.....                                                                                                    |       | (1 882)                            | (684)                                                                                   | —                        | (684)          |
| Coûts d'emprunt.....                                                                                                   |       | (48)                               | (85)                                                                                    | —                        | (85)           |
| Diminution nette des autres emprunts à long terme .....                                                                |       | —                                  | (2)                                                                                     | —                        | (2)            |
|                                                                                                                        |       | (510)                              | 1 888                                                                                   | —                        | 1 888          |
| Emprunts à court terme :                                                                                               |       |                                    |                                                                                         |                          |                |
| (Remboursements) emprunts nets au titre des facilités de crédit<br>adossées à des actifs .....                         |       | (287)                              | 36                                                                                      | —                        | 36             |
| Coûts d'emprunt.....                                                                                                   |       | (2)                                | (14)                                                                                    | —                        | (14)           |
| Diminution nette des autres emprunts à court terme .....                                                               |       | (13)                               | —                                                                                       | —                        | —              |
|                                                                                                                        |       | (302)                              | 22                                                                                      | —                        | 22             |
| Émission d'actions ordinaires.....                                                                                     | 20    | —                                  | 1 039                                                                                   | —                        | 1 039          |
| Dividendes versés .....                                                                                                | 20    | (36)                               | (43)                                                                                    | —                        | (43)           |
| <b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement</b> .....                                 |       | <b>(848)</b>                       | <b>2 906</b>                                                                            | <b>—</b>                 | <b>2 906</b>   |
| Profits (pertes) de change sur la trésorerie .....                                                                     |       | 7                                  | (1)                                                                                     | —                        | (1)            |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie .....                                                                       |       | 147                                | 56                                                                                      | (83)                     | (27)           |
| Transfert à partir des activités poursuivies .....                                                                     |       | —                                  | (83)                                                                                    | 83                       | —              |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie .....                                                                       |       | 147                                | (27)                                                                                    | —                        | (27)           |
| <b>Trésorerie au début de l'exercice</b> .....                                                                         |       | <b>21</b>                          | <b>48</b>                                                                               | <b>—</b>                 | <b>48</b>      |
| <b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b> .....                                                                         |       | <b>168</b>                         | <b>21</b>                                                                               | <b>—</b>                 | <b>21</b>      |

(Se reporter aux notes annexes.)

## COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

### NOTES ANNEXES

#### NOTE 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Compagnie de la Baie d'Hudson (« HBC » ou la « Compagnie ») est une société canadienne prorogée aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au Canada.

Le 26 novembre 2012, la Compagnie a effectué un premier appel public à l'épargne (le « PAPE ») visant ses actions ordinaires, qui sont négociées à la Bourse de Toronto.

Le 4 novembre 2013, la Compagnie a acquis Saks Incorporated (« Saks »). Dans le cadre d'une opération entièrement au comptant (l'« acquisition ») évaluée à 2 973 M\$ US (3 097 M\$), y compris la dette reprise (se reporter à la note 4), la totalité des actions émises et en circulation (autres que celles appartenant à Saks et à ses filiales) de Saks ont été achetées par l'entremise de Lord & Taylor Acquisition Inc. (« L&T Acquisition »), filiale en propriété exclusive de la Compagnie, au prix de 16,00 \$ US par action.

La Compagnie possède et exploite des grands magasins partout au Canada et aux États-Unis sous les enseignes la Baie d'Hudson, Lord & Taylor, Saks Fifth Avenue, Saks Fifth Avenue OFF 5TH (« OFF 5TH ») ainsi que Home Outfitters (Déco Découverte au Québec). Le siège social de HBC est situé au 401 Bay Street, Suite 500, Toronto (Ontario), M5H 2Y4.

#### NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

##### a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Compagnie et de ses filiales ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 janvier 2015 a été autorisée par le conseil d'administration de HBC le 6 avril 2015.

##### b) Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité de l'exploitation, selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et des passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés) à la juste valeur par le biais du résultat net. Conformément aux IFRS, la Compagnie a :

- fourni des informations financières comparatives;
- appliqué les mêmes méthodes comptables pour toutes les périodes présentées.

La préparation des états financiers en vertu des IFRS nécessite le recours à des estimations comptables critiques. La direction doit également exercer un jugement lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Compagnie. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3.

##### c) Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés de la Compagnie comprennent les comptes de HBC et de ses filiales. Les opérations, les soldes, les produits et les charges intersociétés ont été éliminés.

#### **d) Exercice**

L'exercice de la Compagnie consiste en une période de 52 ou de 53 semaines. Les exercices 2014 et 2013 représentent des périodes de 52 semaines et se sont clôturés le 31 janvier 2015 et le 1<sup>er</sup> février 2014, respectivement. Les références aux années dans les états financiers consolidés et les notes annexes se rapportent aux exercices et non aux années civiles.

#### **e) Conversion de devises**

##### *i) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation*

Les éléments présentés dans les états financiers de chacune des entités de la Compagnie sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de HBC et la monnaie de présentation de la Compagnie.

##### *ii) Transactions et soldes*

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au moyen du taux de change en vigueur à la date des transactions. Les profits et les pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises aux taux de change à la date de clôture sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils sont inclus dans les autres éléments du résultat global en tant que couvertures de flux de trésorerie ou d'investissements nets admissibles.

##### *iii) Établissements à l'étranger*

Les résultats et la situation financière de L&T Acquisition et de ses filiales, y compris Lord & Taylor Holdings LLC (« L&T ») et Saks, dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain, sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs sont convertis au taux de change de clôture à la date de chaque bilan;
- les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen;
- les transactions portant sur des capitaux propres sont converties aux taux de change en vigueur à la date de la transaction;
- tous les écarts de change qui en découlent sont comptabilisés à titre d'écart de change dans les comptes consolidés de résultat global.

#### **f) Regroupements d'entreprises et goodwill**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition.

La contrepartie transférée est évaluée à la juste valeur, qui correspond à la somme de la juste valeur des actifs acquis (y compris la trésorerie), des passifs repris, de toute contrepartie éventuelle et des titres de capitaux propres émis par la Compagnie.

Les coûts de transaction engagés relativement à un regroupement d'entreprises sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Le goodwill correspond à l'écart entre la juste valeur de la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris, qui sont tous évalués à la date d'acquisition. Le goodwill n'est pas amorti.

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Aux fins des tests de dépréciation du goodwill, celui-ci est affecté à des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'UGT en fonction du niveau auquel la direction en assure un suivi. L'affectation se fait à des UGT individuelles ou à des groupes d'UGT qui devraient bénéficier des regroupements d'entreprises ayant entraîné un goodwill.

Lorsque le goodwill fait partie d'une UGT et qu'une partie de l'activité au sein de cette unité a été cédée, le goodwill lié à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination de tout profit ou perte sur cession, le

cas échéant. Le goodwill cédé dans ce cas-ci est évalué sur la base de la juste valeur relative de la partie cédée et de la partie de l'UGT conservée.

#### **g) Trésorerie**

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les dépôts auprès des banques et les dépôts à court terme assortis d'échéances de moins de trois mois, ainsi que les fonds soumis à restrictions. Les liquidités soumises à restrictions représentent les montants déposés dans des comptes de garantie bloqués qui sont administrés et gérés par un agent indépendant.

#### **h) Créances clients et autres débiteurs**

Les créances clients et autres débiteurs, qui comprennent les créances liées aux émetteurs de cartes de crédit, les créances de détail et les autres débiteurs, sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis évalués ultérieurement au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de la provision pour perte de valeur. La provision pour perte de valeur des débiteurs est constituée lorsqu'il existe une indication objective que la Compagnie ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité des montants à recevoir selon les modalités initiales des créances.

#### **i) Stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi, article par article, selon la méthode du coût moyen pondéré et, en ce qui a trait à Saks, selon la méthode du prix de détail qui établit un coût estimé. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé établi au niveau de l'article au moyen des prévisions en matière de bénéfice brut et des taux historiques de réduction des prix pour des articles similaires dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires pour la vente.

Les coûts comprennent tous les coûts variables et certains coûts fixes engagés pour amener les stocks à l'emplacement et dans l'état où ils se trouvent. Les frais généraux administratifs et les frais de stockage sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les escomptes et les remises de fournisseurs sont portés en diminution du coût des achats, sauf s'ils sont liés à un remboursement de charges différentielles spécifiques.

La marchandise qui fait l'objet de conventions de consignment ou d'engagements de licenciés (concessionnaires) n'est pas incluse dans les stocks.

#### **j) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul de l'amortissement et de tout cumul des pertes de valeur. Les terrains en propriété franche sont comptabilisés au coût diminué de toute perte de valeur. Les coûts comprennent les dépenses qui peuvent être directement attribuées à l'acquisition de l'actif et les coûts d'emprunt incorporés dans le coût de l'actif. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou sont comptabilisés à titre d'actif distinct, selon le cas, uniquement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs reviendront à la Compagnie et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de l'actif remplacé est décomptabilisée.

Les terrains en propriété franche et les actifs en cours de construction ne sont pas amortis. L'amortissement commence lorsque les actifs sont prêts à être mis en service et est comptabilisé de façon linéaire de sorte que le coût des actifs est amorti à leur valeur résiduelle estimée sur leurs durées d'utilité estimées. Lorsque les parties significatives d'un actif ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des composants distincts de l'actif et amorties sur leurs durées d'utilité estimées respectives.

Les durées d'utilité estimées se présentent comme suit :

| <b>Actif</b>                                                     | <b>Périodes d'amortissement</b> |
|------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Bâtiments .....                                                  | Jusqu'à 70 ans                  |
| Améliorations locatives .....                                    | Jusqu'à 20 ans                  |
| Agencements .....                                                | Jusqu'à 19 ans                  |
| Actifs détenus en vertu de contrats de location-financement..... | Jusqu'à 50 ans                  |

Bien que le tableau reflète des périodes d'amortissement maximales, la plupart des actifs sont amortis sur des périodes moins longues. La durée d'utilité et la valeur résiduelle de l'actif font l'objet d'un examen, et sont ajustées au besoin, annuellement.

### **k) Immobilisations incorporelles**

Les noms des marques de distributeur et des enseignes à durée d'utilité indéterminée sont évalués au coût diminué du cumul des pertes de valeur et ne sont pas amortis.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût diminué du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur. Ces actifs sont amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimée.

Les durées d'utilité estimées se présentent comme suit :

| Actif                                                                          | Périodes d'amortissement |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Logiciels, y compris les coûts liés aux logiciels développés à l'interne ..... | Jusqu'à 7 ans            |
| Noms des enseignes .....                                                       | Indéfinie                |
| Marques de distributeur .....                                                  | Indéfinie                |
| Cartes de crédit .....                                                         | Jusqu'à 5 ans            |
| Baux avantageux .....                                                          | Jusqu'à 75 ans           |

La durée d'utilité et la valeur résiduelle de l'actif font l'objet d'un examen, et sont ajustées au besoin, annuellement.

Les coûts liés à la maintenance des programmes informatiques sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de développement qui sont directement imputables à la conception et au test de logiciels identifiables et uniques contrôlés par la Compagnie, y compris les charges salariales, sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles.

### **l) Dépréciation des actifs non financiers**

La valeur comptable des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le goodwill font l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils pourraient s'être dépréciés.

Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente est évaluée par des évaluateurs externes, dans la mesure du possible. La valeur d'utilité est estimée comme la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs que la Compagnie s'attend à tirer de l'actif. Aux fins de l'évaluation de la perte de valeur, les actifs sont groupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel il existe des entrées de trésorerie essentiellement indépendantes (UGT). À l'exception de certains actifs généraux, qui sont testés au niveau de l'entité, tous les actifs sont soumis à un test de dépréciation au niveau du regroupement d'actifs par magasin.

Toute perte de valeur identifiée pour une UGT particulière est affectée aux actifs de cette unité au prorata, sauf lorsque la valeur recouvrable d'un actif est basée sur la juste valeur diminuée des coûts de la vente, auquel cas aucune tranche de la perte de valeur n'est affectée à cet actif. Toute charge pour perte de valeur est comptabilisée en résultat net pendant l'exercice au cours duquel elle survient. Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement en raison d'un changement dans l'estimation initiale, la perte de valeur est reprise mais elle ne fait qu'augmenter la valeur comptable de l'actif concerné pour atteindre la valeur comptable qui aurait été comptabilisée si la perte de valeur initiale n'avait pas eu lieu.

### **m) Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Compagnie a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée de la meilleure estimation faite par la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Les provisions sont des estimations, et les coûts réels et le calendrier des flux de trésorerie futurs dépendent d'événements à venir. Toute différence entre les attentes et le passif réel futur sera comptabilisée dans la période où elle sera établie. Les recouvrements provenant de tiers et d'autres profits éventuels sont comptabilisés lorsqu'ils sont réalisés.

*i) Autoassurance*

La Compagnie achète une assurance responsabilité civile pour les réclamations liées aux automobiles, aux produits à l'indemnisation des accidents du travail et aux frais médicaux, de même qu'une assurance responsabilité générale pour les réclamations excédant un certain montant. La Compagnie est responsable du paiement des réclamations inférieures à ces limites garanties. Les provisions pour autoassurance sont déterminées de façon actuarielle sur une base actualisée selon les réclamations déposées et une estimation des réclamations engagées mais non encore déposées.

*ii) Restructuration*

Les provisions pour les coûts de restructuration sont comptabilisées lorsque la Compagnie possède un plan officiel et détaillé de restructuration et qu'elle a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'elle mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

*iii) Contrats et contrats de location déficitaires*

Des provisions pour contrats de location déficitaires sont comptabilisées lorsque la Compagnie est d'avis que les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations futures en vertu de contrats de location sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat de location. Des provisions pour contrats déficitaires sont comptabilisées lorsque les avantages que la Compagnie s'attend à retirer d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables pour satisfaire à ses obligations contractuelles, et seulement lorsque toute perte de valeur sur les actifs dédiés à ce contrat a été comptabilisée. La provision est évaluée à la valeur actualisée du montant le moins élevé entre le coût attendu de la résiliation du contrat et le coût net attendu du respect du contrat.

*iv) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*

Des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées pour les contrats de location simple en vertu desquels la Compagnie a une obligation juridique ou implicite de supprimer les améliorations locatives et de remplacer ou de supprimer d'autres structures à la fin du contrat de location, et pour les emplacements détenus et les emplacements faisant l'objet de contrats de location de terrain comportant des exigences similaires. Des obligations sont également comptabilisées pour les propriétés détenues dans le cadre d'obligations juridiques ou implicites (comme la réparation des dommages causés à l'environnement). L'obligation est évaluée à la valeur actualisée des coûts attendus pour éteindre l'obligation au moyen des flux de trésorerie estimés, et elle est incorporée dans le coût de l'actif et amortie sur la durée d'utilité de l'actif auquel elle se rapporte.

*v) Responsabilités juridiques*

Des provisions juridiques sont constatées lorsqu'il existe une obligation actuelle par suite d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire et que le montant peut faire l'objet d'une estimation fiable.

**n) Contrats de location**

Les contrats de location dans lesquels une part importante des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif est transférée à la Compagnie sont classés comme des contrats de location-financement. Tous les autres contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les contrats de location-financement sont incorporés dans le coût de l'actif à la date de passation du contrat à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location, selon le moindre des deux montants. Les immobilisations corporelles détenues aux termes de contrats de location-financement sont amorties sur la durée du contrat de location ou leur durée de vie économique, selon la moins longue des deux.

Les paiements effectués aux termes de contrats de location simple (déduction faite de tout incitatif reçu du bailleur) sont imputés au résultat net de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Les produits provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location. La durée du contrat comprend les renouvellements lorsqu'il est raisonnablement certain que l'option de renouvellement sera exercée.

Le traitement comptable d'une transaction de cession-bail dépend de la substance de la transaction et du fait que le prix de vente reflète ou non la juste valeur. Pour les transactions de cession-bail assorties d'un contrat de location-financement, tout profit ou perte découlant de la vente est différé et amorti sur la durée du contrat de location. Pour les transactions de cession-bail assorties d'un contrat de location simple, si la transaction est établie à la juste valeur, tout profit ou perte est comptabilisé immédiatement. Si le prix de vente est inférieur à la juste valeur, tout profit ou perte sera comptabilisé immédiatement, sauf si la perte est compensée par des paiements de location futurs inférieurs au prix du marché, auquel cas la perte est différée et amortie de manière proportionnelle aux paiements au titre de la location sur la durée du bail. Si le prix de vente est supérieur à la juste valeur, l'excédent au-delà de la juste valeur est différé et amorti sur la durée du bail.

#### **o) Impôt sur le résultat**

L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'il existe des différences temporaires imposables découlant des différences entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés. Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf si l'impôt différé découle de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, et si cet impôt différé, au moment de la transaction, n'a aucune incidence sur le bénéfice comptable ou le bénéfice imposable. L'impôt différé est déterminé selon les taux d'imposition et les lois fiscales qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et qui devraient s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé connexe est réalisé ou que le passif d'impôt différé est réglé.

Des actifs d'impôt différé ont été comptabilisés relativement aux pertes autres qu'en capital et aux différences temporaires donnant lieu à des actifs d'impôt différé, car ces actifs devraient être recouvrés au moyen de la résorption des différences temporaires imposables, et la direction s'attend à dégager des bénéfices imposables futurs pendant la période d'échéance des pertes.

La charge ou l'économie d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le résultat net, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. La charge ou l'économie d'impôt sur le résultat est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés au montant net seulement lorsque la Compagnie a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible et lorsque les actifs et passifs d'impôt différé concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale auprès de la même entité imposable ou d'entités imposables différentes qui ont l'intention de réaliser ou de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible simultanément lors de périodes futures.

#### **p) Avantages du personnel**

##### *i) Avantages du personnel à court terme*

Les passifs au titre des salaires, des rémunérations (y compris les avantages non monétaires), du droit aux congés et des primes sont évalués sur une base non actualisée et sont comptabilisés dans les frais de vente, généraux et administratifs lorsque le service connexe est fourni. Un passif correspondant au montant devant être payé en vertu des régimes de primes à court terme est comptabilisé si la Compagnie a une obligation actuelle juridique ou implicite de payer ce montant par suite des services assurés par le passé par l'employé, et s'il est possible de faire une estimation fiable de cette obligation.

##### *ii) Avantages postérieurs à l'emploi*

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes de retraite (à cotisations définies et à prestations définies) ainsi que les avantages complémentaires de retraite (avantages médicaux et d'assurance vie envers les employés retraités). La Compagnie présente les obligations en vertu de ces régimes de retraite déduction faite des actifs du régime.

L'actif ou le passif comptabilisé dans les bilans consolidés à l'égard des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période de présentation de l'information financière, moins la juste valeur des actifs du régime. L'obligation au titre des prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en actualisant les sorties de trésorerie futures estimées à l'aide des taux d'intérêt d'obligations de sociétés de première qualité libellées dans la monnaie dans

laquelle les prestations seront versées et dont la durée à l'échéance se rapproche des échéances du passif au titre des régimes correspondant.

Les écarts actuariels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les coûts des services passés sont comptabilisés dans les frais de vente, généraux et administratifs de l'exercice au cours duquel ils surviennent. Pour les régimes capitalisés, les excédents sont comptabilisés seulement s'ils sont jugés recouvrables, c'est-à-dire si ces excédents permettent à la Compagnie de réduire, à son gré, ses cotisations futures au régime.

Pour les régimes à cotisations définies, la Compagnie verse des cotisations aux régimes de retraite sur une base obligatoire, contractuelle et volontaire. La Compagnie n'a pas d'autres obligations de paiements une fois que les cotisations sont versées. Les cotisations sont comptabilisées comme charges au titre des avantages du personnel dès qu'elles sont engagées, soit à mesure que les services des membres du personnel concernés sont rendus.

*iii) Autres avantages à long terme*

La Compagnie propose des régimes d'invalidité à long terme à certains employés qui dépendent de l'employeur légal. Le droit à ces avantages est habituellement conditionnel à une période minimale de service. Les coûts prévus de ces avantages sont comptabilisés lorsqu'un événement survient et entraîne l'invalidité de longue durée. Les écarts actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience et des changements dans les hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Ces obligations sont calculées chaque année.

*iv) Indemnités de cessation d'emploi*

Les indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées à titre de charge et de passif à la première des dates suivantes : lorsque l'entité ne peut plus retirer l'offre relative à l'indemnité de cessation d'emploi, ou lorsque l'entité a comptabilisé tout coût de restructuration connexe.

*v) Paiements fondés sur des actions*

La Compagnie offre des régimes incitatifs fondés sur des actions en vertu desquels elle reçoit des services de certains employés en contrepartie. En ce qui concerne les attributions réglées en instruments de capitaux propres, la juste valeur de l'attribution des titres de capitaux propres est passée en charges sur la période au cours de laquelle le service connexe est fourni et une hausse correspondante est comptabilisée dans les capitaux propres. En ce qui a trait aux attributions réglées en espèces, la juste valeur du passif est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et la variation de la juste valeur est passée en charges sur la période au cours de laquelle le service connexe est fourni. Certaines attributions permettent à la Compagnie de choisir entre un règlement en espèces et une émission de capitaux propres. Dans de tels cas, l'attribution est comptabilisée en tant qu'attribution réglée en espèces, lorsque la Compagnie a une obligation actuelle exigeant un règlement en espèces.

Le montant total devant être passé en charges est déterminé en fonction de la juste valeur des titres de capitaux propres attribués. Le montant total passé en charges est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits par tranche, ce qui correspond à la période au cours de laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits spécifiées doivent être remplies. À chaque date de clôture, la Compagnie révisé son estimation du nombre de titres de capitaux propres dont l'acquisition des droits est prévue. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée dans les frais de vente, généraux et administratifs.

**q) Actifs financiers**

Les actifs financiers ont été classés dans l'une des catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, prêts et créances et détenus jusqu'à leur échéance. Le classement est établi en fonction des fins auxquelles les actifs financiers ont été acquis. La direction classe ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale.

*i) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis principalement dans le but d'être

vendu à court terme. Les dérivés sont aussi classés comme détenus à des fins de transaction, à moins qu'ils ne soient désignés comme éléments de couverture. Les actifs de cette catégorie sont classés comme des actifs courants.

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur, et les coûts de transaction sont immédiatement passés en charges dans le résultat net. Toute variation ultérieure de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net est également comptabilisée en résultat net.

ii) *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Ils sont classés dans les actifs courants, sauf s'ils viennent à échéance plus de douze mois après la date de clôture. Dans ce cas, ils sont classés dans les actifs non courants. Les prêts et créances sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

iii) *Détenus jusqu'à leur échéance*

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des instruments financiers à paiements déterminés ou déterminables assortis d'échéances fixes que la Compagnie a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont classés dans les actifs courants, sauf s'ils viennent à échéance plus de douze mois après la date de clôture. Dans ce cas, ils sont classés dans les actifs non courants. Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers non dérivés de la Compagnie sont classés et évalués comme suit :

| Actif                                     | Catégorie                     |
|-------------------------------------------|-------------------------------|
| Trésorerie .....                          | Prêts et créances             |
| Liquidités soumises à restrictions.....   | Prêts et créances             |
| Dépôts à court terme.....                 | Détenus jusqu'à leur échéance |
| Créances clients et autres débiteurs..... | Prêts et créances             |

iv) *Dépréciation*

À chaque date de clôture, la Compagnie évalue s'il existe une indication de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé être déprécié si, et seulement si, il existe une indication de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale d'un actif et si cet événement a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peut être estimée de façon fiable.

v) *Actifs financiers comptabilisés au coût amorti*

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, la Compagnie évalue d'abord si une indication objective de dépréciation existe individuellement pour les actifs financiers qui sont considérés individuellement significatifs, ou collectivement pour les actifs financiers qui ne sont pas considérés individuellement significatifs. Si la Compagnie détermine qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, elle inclut cet actif dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et procède à un test de dépréciation collectif. Les actifs soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée ou continue d'être comptabilisée ne sont pas pris en compte dans un test de dépréciation collectif.

S'il existe une indication objective qu'une perte de valeur est survenue, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (sans tenir compte des pertes de crédit futures prévues qui n'ont pas encore été subies). La valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés est déterminée par actualisation au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

## **r) Passifs financiers**

Les dettes fournisseurs et les passifs financiers inclus dans les autres créiteurs et charges à payer sont d'abord comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction engagés, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction engagés. Les emprunts sont ensuite inscrits au coût amorti; toute différence entre le produit (déduction faite des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le résultat net à titre de charges financières sur la durée des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf si l'emprunt est lié à un actif qualifié (note 2t).

Les emprunts sont classés à titre de passifs courants sauf si la Compagnie bénéficie d'un droit incondtionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture.

## **s) Instruments financiers dérivés**

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont ultérieurement réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte qui en découle dépend de la désignation ou non du dérivé comme instrument de couverture et, si c'est le cas, de la nature de l'élément couvert. La Compagnie désigne certains dérivés comme suit :

- a) Des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couvertures de juste valeur);
- b) Des couvertures du risque de change (couverture d'investissement net);
- c) Des couvertures d'un risque particulier lié à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable (couverture de flux de trésorerie).

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'est pas désigné comme élément d'une relation de couverture admissible, toutes les variations de sa juste valeur sont constatées immédiatement en résultat net.

Au moment de la création de la transaction, la Compagnie prépare une documentation décrivant la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa stratégie pour effectuer diverses transactions de couverture. La Compagnie documente également son évaluation, au moment de la mise en place de la couverture et sur une base continue par la suite, du degré d'efficacité des dérivés utilisés dans les opérations de couverture à contrebalancer les variations de la juste valeur ou les flux de trésorerie des éléments couverts.

La juste valeur totale d'un dérivé de couverture est classée comme un actif ou un passif non courant lorsque la durée résiduelle de l'élément couvert dépasse douze mois et elle est classée comme un actif ou un passif courant lorsque la durée résiduelle de l'élément couvert est inférieure à douze mois.

La Compagnie n'utilise pas de dérivés à des fins de transaction ou de spéculation. La Compagnie avait des couvertures de flux de trésorerie en cours pour les exercices clos le 31 janvier 2015 et le 1<sup>er</sup> février 2014 ainsi qu'une couverture d'investissement net en cours au 1<sup>er</sup> février 2014.

### *Couvertures de flux de trésorerie*

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et qui remplissent les conditions nécessaires pour pouvoir être ainsi désignés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Le profit ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé dans le résultat net au poste Frais de vente, généraux et administratifs. Les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global sont virés dans le résultat net pour les périodes pendant lesquelles l'élément couvert a une incidence sur le bénéfice (la perte).

Lorsqu'une transaction prévue couverte entraîne la comptabilisation d'un actif non financier (par exemple, des stocks ou des immobilisations corporelles), les profits et les pertes qui ont précédemment été différés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont sortis des capitaux propres pour être pris en compte dans l'évaluation initiale du coût de l'actif. Les montants différés sont ultimement comptabilisés dans le coût des ventes en ce qui concerne les stocks ou dans l'amortissement en ce qui concerne les immobilisations corporelles.

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à échéance ou qu'il est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, tout profit cumulatif ou toute perte cumulative existant dans les capitaux propres à ce moment-là demeure dans le cumul des autres éléments du résultat global et est comptabilisé lorsque la transaction prévue est finalement comptabilisée dans le résultat net. S'il n'est plus prévu qu'une telle transaction ait lieu, le profit cumulatif ou la perte cumulative qui était comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est immédiatement transféré en résultat net.

#### *Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés dans un contrat hôte et des dérivés qui ne sont pas distincts dans une relation de couverture sont comptabilisées immédiatement en résultat net. Les dérivés incorporés (composantes d'un contrat dont les flux de trésorerie varient indépendamment de ceux du contrat hôte) doivent être présentés distinctement et évalués à leur juste valeur respective, à moins que certains critères ne soient respectés. La Compagnie a comptabilisé la juste valeur des dérivés incorporés dans les bons de commande de HBC libellés en dollars américains auprès de certains fournisseurs qui ne sont pas situés aux États-Unis. La juste valeur des dérivés incorporés est comptabilisée dans les actifs ou les passifs financiers, selon leur juste valeur.

En raison de la variabilité du prix d'émission de l'action et de certaines caractéristiques des ententes de placement en titres de capitaux propres relativement à l'acquisition, les contrats à terme (les « contrats à terme liés aux engagements en capitaux propres ») ont été comptabilisés en tant qu'instruments financiers dérivés, qui ont été classés à la juste valeur par le biais du résultat net et évalués à la juste valeur.

La Compagnie a également émis des bons de souscription relativement à l'acquisition. En raison de certaines de leurs caractéristiques, les bons de souscription ont été présentés à titre de passifs financiers dérivés, qui sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net et comptabilisés à la juste valeur.

#### *Compensation des instruments financiers*

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté aux bilans consolidés si :

- il existe actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés;
- la Compagnie a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### **t) Coûts d'emprunt**

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de l'actif. Les actifs qualifiés sont des actifs qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

#### **u) Comptabilisation des produits**

Les produits comprennent la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour la vente de biens et de services dans le cours normal des activités de la Compagnie. Les produits sont présentés après déduction des taxes de vente et des retours estimés.

La Compagnie comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de manière fiable, lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs reviennent à la Compagnie et lorsque des critères spécifiques ont été remplis pour chacune des activités de la Compagnie, tel qu'il est décrit ci-dessous. La Compagnie fonde ses estimations sur l'expérience passée, et elle tient aussi compte du type de client et de transaction ainsi que des particularités de chaque transaction.

##### *i) Ventes de marchandises au détail*

Les produits se composent des ventes effectuées par l'intermédiaire des magasins de détail dont les enseignes sont exploitées par la Compagnie et comprennent les activités liées aux ventes en ligne de la Compagnie (« commerce électronique »). Les ventes de marchandises effectuées par l'intermédiaire des magasins de détail sont comptabilisées au moment de la livraison au client, qui a généralement lieu au point de vente. Les ventes de

marchandises effectuées par l'intermédiaire du commerce électronique sont comptabilisées au moment de la réception estimée par le client.

La Compagnie a pour politique de vendre de la marchandise au client avec un droit de retour durant une période précise. Les résultats cumulés sont utilisés pour estimer et tenir compte de tels retours. Lorsqu'il est déterminé que la Compagnie agit à titre d'intermédiaire plutôt que pour son propre compte dans le cadre d'une transaction, les produits sont comptabilisés à hauteur de la commission.

#### *ii) Cartes-cadeaux*

La Compagnie vend des cartes-cadeaux par l'intermédiaire de ses magasins de détail, de ses sites Web et de tiers sélectionnés sans aucuns frais administratifs ni dates d'échéance. Aucun produit n'est comptabilisé au moment où les cartes-cadeaux sont vendues. Les produits sont comptabilisés en tant que vente de marchandise lorsque le client échange la carte-cadeau.

La Compagnie comptabilise également des produits lorsqu'il est probable que le client n'échange pas sa carte-cadeau (« carte-cadeau non échangée »). Les cartes-cadeaux non échangées sont évaluées selon les tendances historiques des échanges et sont comptabilisées proportionnellement au rachat des soldes des cartes-cadeaux.

### **v) Activités liées au crédit**

#### *Contrats existants*

Aux termes de contrats de crédit existants, la Compagnie touche des redevances des émetteurs de cartes de crédit basées sur le total des ventes de la Compagnie et des autres ventes imputées soit aux cartes de crédit privatives, soit aux cartes MasterCard. Les taux de redevances varient selon le volume de crédit depuis le début de l'exercice des ventes sur cartes de crédit hors magasin. La Compagnie reçoit également des primes de la part des émetteurs de cartes de crédit pour chaque compte de carte de crédit privative ou de carte MasterCard approuvé. Les paiements de primes et de redevances sont comptabilisés selon le rendement attendu ou réel sur la durée de vie des contrats de carte de crédit. En outre, en vertu d'une convention d'administration avec un émetteur de cartes de crédit, la Compagnie est rémunérée pour la prestation de fonctions de service à la clientèle clés, notamment les ouvertures de nouveaux comptes, les autorisations de transactions, les ajustements à la facturation, ainsi que les demandes de renseignements des clients. Tous les produits tirés du crédit sont inclus à titre de réduction des frais de vente, généraux et administratifs.

#### *Nouveau programme de carte de crédit*

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, aux termes d'un nouveau contrat de cartes de crédit conclu avec un émetteur de cartes de crédit, la Compagnie est à partie dans le bénéfice et la perte d'un programme de cartes de crédit lié à des cartes de crédit comarquées et privatives chez la Baie d'Hudson et Saks. La date d'entrée en vigueur pour Lord & Taylor a été fixée à juin 2015. Le bénéfice (la perte) découlant du programme de cartes de crédit est compris dans les frais de vente, généraux et administratifs.

### **w) Rabais accordés par les fournisseurs**

La Compagnie reçoit des sommes en trésorerie ou des rabais des fournisseurs, notamment au titre des indemnités de démarques, des remises sur volume et des frais de publicité. De tels montants sont constatés en réduction du coût des achats.

Les rabais qui sont basés sur des volumes d'achat cumulés déterminés sont comptabilisés si le rabais est probable et peut être estimé de façon raisonnable. Autrement, ces rabais sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Ces rabais sont appliqués en réduction du coût des achats.

### **x) Programmes de fidélisation**

Des points-cadeaux sont comptabilisés à titre de composante distincte des opérations de ventes au cours desquelles ils sont attribués et, par conséquent, une partie de la juste valeur de la contrepartie reçue est affectée aux points-cadeaux. Cette répartition est comptabilisée à titre de produits différés jusqu'à ce que le client échange ses points-cadeaux. Le montant différé est basé sur les points en cours qui, selon la Compagnie, devraient être échangés par les clients et sur la juste valeur estimée de ces points. Le nombre de points devant être échangés s'appuie sur divers facteurs, y compris un examen actuariel, s'il y a lieu, de l'expérience antérieure des clients et des tendances.

## **y) Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Les actifs non courants et les groupes d'actifs et de passifs qui composent des groupes destinés à être cédés sont présentés dans les actifs détenus en vue de la vente lorsque ces actifs ou groupes destinés à être cédés sont disponibles à la vente dans leur état actuel et que leur vente est hautement probable. Une vente est considérée comme hautement probable si la direction s'est engagée à l'égard d'un plan de vente, qu'il existe un programme actif pour trouver un acheteur, que l'actif non courant ou le groupe destiné à être cédé est activement commercialisé à un prix raisonnable, qu'il est prévu que la vente aura lieu dans l'année suivant la classification et qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan.

Lorsqu'une composante d'une entité est cédée ou classée dans les actifs détenus en vue de la vente, et qu'elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, les résultats d'exploitation connexes et le profit ou la perte résultant de la cession sont présentés dans les activités abandonnées.

## **z) Nouvelles normes comptables adoptées à l'exercice en cours**

### **Instruments financiers**

En décembre 2011, l'IASB a modifié IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »), pour clarifier les exigences permettant de compenser un actif et un passif financiers dans les états financiers. IAS 32 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. La Compagnie a appliqué la norme à l'ouverture de l'exercice 2014 et l'application n'a pas eu d'incidence sur ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou les informations à fournir.

En juin 2013, l'IASB a modifié IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »), dans le but de fournir des lignes directrices sur la novation des dérivés hors cote et la désignation continue pour la comptabilité de couverture. Les modifications à IAS 39 seront appliquées de manière rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. La Compagnie a appliqué IAS 39 à l'ouverture de l'exercice 2014 et l'application n'a pas eu d'incidence sur ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou les informations à fournir.

### **Dépréciation d'actifs**

En mai 2013, l'IASB a modifié IAS 36, *Dépréciation d'actifs* (« IAS 36 »), dans le but de fournir des lignes directrices relatives aux informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers. Les modifications à IAS 36 doivent être appliquées rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. La Compagnie a appliqué IAS 36 à l'ouverture de l'exercice 2014 et l'application n'a pas eu d'incidence sur ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou les informations à fournir.

### **Droits ou taxes**

En mai 2013, l'IASB a publié IFRIC 21, *Droits ou taxes* (« IFRIC 21 ») qui fournit des lignes directrices sur la comptabilisation des droits ou des taxes imposés par des autorités publiques. L'interprétation précise que le fait générateur d'obligation qui donne lieu à un passif relatif au paiement d'un droit ou d'une taxe constitue l'activité décrite dans les lois applicables qui entraîne le paiement du droit ou de la taxe, et elle précise également que l'obligation de payer un droit ou une taxe doit être comptabilisée au prorata au cours d'une période de présentation de l'information financière uniquement si l'activité rendant le paiement exigible survient au cours de cette période, conformément aux lois applicables.

Les impôts fonciers sont perçus par un gouvernement selon des dispositions légales, sont fondés sur la valeur sous-jacente des biens et visent des biens immeubles et meubles. Par conséquent, ils entrent dans le champ d'application d'IFRIC 21. Avant l'adoption d'IFRIC 21, la Compagnie comptabilisait tous ses impôts fonciers au prorata sur l'année d'imposition pertinente.

Les lois en matière d'impôts fonciers des divers territoires du Canada ne définissent pas clairement le fait générateur d'obligation de payer des impôts fonciers annuels. Ainsi, à une date donnée au cours d'un exercice, la seule estimation raisonnable qu'un propriétaire peut établir quant au montant des impôts fonciers dont il est débiteur est une estimation au prorata des impôts fonciers annuels en fonction du nombre de jours de détention du bien. La comptabilisation au prorata des impôts fonciers au Canada demeure donc appropriée d'après IFRIC 21.

Dans la majorité des juridictions fiscales américaines au sein desquelles la Compagnie exerce des activités, le fait générateur d'obligation de payer des impôts fonciers sur des biens immeubles et meubles est la propriété d'un bien le jour d'une année d'imposition au cours duquel l'impôt est exigible.

La Compagnie a mis en œuvre IFRIC 21 de façon rétrospective au début de l'exercice 2014.

L'incidence de cette mise en œuvre se résume comme suit :

### Compte consolidé de résultat

| (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action) | 2013 |
|------------------------------------------------------------------|------|
| Augmentation des frais de vente, généraux et administratifs..... | (2)  |
| Augmentation de l'économie d'impôt sur le résultat.....          | 1    |
| Augmentation de la perte nette – activités poursuivies.....      | (1)  |

|                                                                   |        |
|-------------------------------------------------------------------|--------|
| <b>Perte nette par action ordinaire – de base et diluée</b> ..... |        |
| Activités poursuivies .....                                       | (0,01) |

### Compte consolidé de résultat global

| (en millions de dollars canadiens)                      | 2013 |
|---------------------------------------------------------|------|
| Augmentation de la perte nette .....                    | (1)  |
| Diminution de l'écart de change.....                    | (2)  |
| Diminution des autres éléments de bénéfice global ..... | (2)  |
| Augmentation du total de la perte globale .....         | (3)  |

### Bilans consolidés

| (en millions de dollars canadiens)                              | 1 <sup>er</sup> février 2014 | 2 février 2013 |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------|----------------|
| Augmentation du goodwill .....                                  | 5                            | —              |
| Augmentation des actifs d'impôt différé .....                   | —                            | 4              |
| Augmentation des autres créditeurs et charges à payer .....     | 18                           | 9              |
| Diminution des passifs d'impôt différé.....                     | (5)                          | —              |
| Diminution des bénéfices non distribués .....                   | (5)                          | (4)            |
| Diminution du cumul des autres éléments de bénéfice global..... | (3)                          | (1)            |

L'incidence nette de la mise en œuvre d'IFRIC 21 pour l'exercice 2014 a été de néant.

### aa) Futures normes comptables non encore adoptées

#### Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui rassemble les phases de classement et d'évaluation, de perte de valeur et de comptabilité de couverture du projet de l'IASB visant à remplacer IAS 39.

#### *Classement et évaluation*

Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction du modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Les passifs financiers sont classés de façon semblable aux termes d'IAS 39, sauf que dans le cas des passifs financiers évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur découlant des modifications relatives au risque de crédit de l'entité sont présentées dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'en résultat net.

#### *Dépréciation*

L'évaluation de la perte de valeur des actifs financiers est fondée sur un modèle des pertes sur créances attendues. Il n'est plus nécessaire qu'un événement déclencheur se produise avant de comptabiliser les pertes sur créances. IFRS 9 prévoit également de nouvelles obligations d'information concernant les pertes sur créances attendues et le risque de crédit.

#### *Comptabilité de couverture*

Le nouveau modèle général de comptabilité de couverture harmonise la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques entreprises par des entités pour couvrir leur exposition aux risques financiers et non financiers, en prévoyant plus d'occasions d'appliquer la comptabilité de couverture afin de tenir compte des activités de gestion des risques réelles.

IFRS 9 sera appliquée de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence potentielle de cette norme.

## **Produits**

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »), qui fournit un cadre exhaustif portant sur la comptabilisation et l'évaluation des produits tirés de contrats conclus avec des clients et les informations à fournir à leur égard, à l'exclusion des contrats qui entrent dans le champ d'application des normes concernant les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. IFRS 15 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et doit être appliquée de manière rétrospective. L'adoption anticipée est permise. La Compagnie évalue l'incidence potentielle d'IFRS 15.

## **Partenariats**

En mai 2014, l'IASB a modifié IFRS 11, *Partenariats* (« IFRS 11 »), pour exiger qu'un coparticipant qui comptabilise l'acquisition de participations dans une entreprise commune, dans laquelle l'activité de l'entreprise commune constitue une entreprise doit appliquer les principes pertinents d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. Les modifications précisent également qu'une participation précédemment détenue dans une entreprise commune n'est pas réévaluée à l'acquisition d'une participation supplémentaire dans celle-ci, si elle demeure cependant sous contrôle conjoint. De plus, une exclusion du champ d'application a été ajoutée à IFRS 11 pour préciser que les modifications ne s'appliquent pas lorsque les parties partageant le contrôle, y compris l'entité présentant l'information financière, sont sous le contrôle conjoint de la même partie exerçant le contrôle ultime.

Les modifications s'appliquent aussi bien à l'acquisition des intérêts initiaux dans une entreprise commune qu'aux acquisitions d'intérêts additionnels dans cette même entreprise commune. Les modifications d'IFRS 11 s'appliquent prospectivement aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et l'adoption anticipée est permise. La Compagnie évalue l'incidence potentielle des modifications d'IFRS 11.

## **NOTE 3. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS**

L'application des méthodes comptables de la Compagnie, décrites à la note 2, et la préparation des états financiers consolidés exigent que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs et sur la présentation des produits et des charges qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les paragraphes qui suivent présentent les jugements critiques et les estimations qui ont été posés par la direction lors de l'application des méthodes comptables de la Compagnie et qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

### **Regroupements d'entreprises**

La juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est estimée selon les renseignements disponibles à la date d'acquisition et nécessite une part de jugement considérable pour déterminer la juste valeur attribuée aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles acquises et aux passifs repris à l'acquisition. La détermination de la juste valeur nécessite l'utilisation des flux de trésorerie actualisés, des marges futures estimées, des taux de croissance futurs, des loyers du marché et des taux de capitalisation. Une incertitude relative à la mesure est inhérente à cette analyse et les résultats réels pourraient différer des estimations.

## **Évaluation des stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le prix de vente actuel et les tendances historiques pour l'estimation des futures démarques sont utilisés pour évaluer la valeur nette de réalisation. L'évaluation des stocks tient également compte d'une réduction de valeur pour refléter les pertes futures à la liquidation de marchandises obsolètes.

Les stocks sont ajustés afin de refléter les pertes estimées subies depuis le dernier dénombrement des stocks. Les articles manquants sont estimés selon l'expérience historique en fonction du pourcentage des ventes pour la période allant de la date du dernier dénombrement des stocks à la fin de l'exercice.

## **Programmes de fidélisation**

Lorsque des points-cadeaux de fidélisation sont émis relativement à une opération de ventes qui comprend le programme de fidélisation, une partie des produits est différée selon les échanges prévus de points en cours (note 2x). Le montant des produits différés relativement aux programmes de fidélisation est sensible aux variations du comportement des clients et à l'incidence des changements aux programmes de fidélisation. Les produits différés comptabilisés dans les bilans consolidés se rapportent entièrement aux programmes de fidélisation.

## **Perte de valeur et reprise de perte de valeur des actifs non courants**

Les actifs non courants sont soumis à des tests de dépréciation et à des examens de reprise de perte de valeur selon les circonstances ou événements présents ou futurs suggérant que leur valeur recouvrable peut être supérieure ou inférieure à leur valeur comptable. Dans certains cas, la valeur recouvrable est établie d'après un calcul des flux de trésorerie futurs attendus qui inclut des hypothèses et des estimations de la direction quant à la performance future. Les dépréciations d'actifs sont présentées en détail à la note 11.

## **Perte de valeur du goodwill**

La Compagnie exerce un jugement lorsqu'elle détermine les regroupements d'actifs qui composeront ses UGT aux fins des tests de dépréciation du goodwill. Pour les tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. Les calculs utilisés dans le cadre des tests de dépréciation sont fondés sur des estimations et des hypothèses importantes. Les éléments qui ont fait l'objet d'une estimation sont les flux de trésorerie, les taux d'actualisation et les hypothèses visant le taux de croissance des revenus. Ces estimations pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de la Compagnie si les estimations actuelles de la performance future et de la juste valeur changeaient. Un jugement a également été exercé pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation, qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation en plus des tests annuels. Les détails de l'affectation du goodwill et des tests de dépréciation sont présentés à la note 12.

## **Évaluation des bons de souscription**

Dans le cadre de l'acquisition, la Compagnie a émis des bons de souscription. Le classement de ces instruments en tant que passifs financiers exige l'exercice d'un jugement important. La Compagnie comptabilise les ajustements à la valeur de marché des bons de souscription en tant que charges financières d'après leurs évaluations à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

## **Provisions**

Des provisions sont constituées pour divers éléments, y compris les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, une assurance responsabilité générale et les frais de cessation d'emploi. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont fondées sur des estimations incertaines quant aux remises en état et sur le calendrier des remises en état. La Compagnie souscrit une assurance responsabilité civile pour les réclamations liées aux automobiles, aux produits et à l'indemnisation des accidents du travail, les frais médicaux de même qu'une assurance responsabilité générale pour les réclamations excédant un certain montant. La Compagnie est responsable du paiement des réclamations inférieures à ces limites garanties. Les provisions pour autoassurance sont déterminées selon les réclamations déposées et une estimation des réclamations engagées mais non encore déposées. Les provisions de la Compagnie sont présentées en détail à la note 15.

En ce qui concerne les provisions pour contrats déficitaires, y compris les contrats de location, la Compagnie exerce son jugement pour déterminer si les avantages qu'elle s'attend à retirer d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables pour satisfaire à ses obligations contractuelles.

### **Retours sur ventes**

Les retours sur ventes sont évalués selon les retours historiques et sont comptabilisés de façon à les attribuer aux mêmes périodes auxquelles les produits initiaux sont comptabilisés.

### **Rémunération fondée sur des actions**

La Compagnie offre un régime d'options sur actions, un régime d'actions fictives, un régime d'unités d'actions restreintes, un régime d'unités d'actions liées au rendement et un régime de participation aux bénéfices pour ses employés. Les justes valeurs à la date d'attribution sont calculées au moyen de modèles d'évaluation, lesquels utilisent un certain nombre d'hypothèses et d'estimations, y compris la volatilité attendue, le taux d'intérêt sans risque, le taux de rendement, la décote d'illiquidité et la durée prévue des attributions. Ces hypothèses et estimations sont présentées en détail à la note 19.

### **Impôt sur le résultat**

La Compagnie comptabilise des passifs prévus à des fins fiscales selon une estimation de l'impôt sur le résultat probable à verser, ce qui nécessite un jugement quant à la détermination du caractère fiscal de certains éléments. En outre, la Compagnie a estimé la rentabilité future relativement à une évaluation de la recouvrabilité des pertes fiscales. La charge d'impôt et l'impôt différé sont présentés en détail à la note 7.

### **Régimes de retraite et avantages du personnel**

La Compagnie offre divers régimes à prestations définies à ses employés. La valeur actualisée des passifs des régimes comptabilisés à la date de clôture et les charges financières nettes comptabilisées dans le résultat net dépendent du taux d'intérêt des obligations de sociétés de première qualité. D'autres hypothèses clés dans ce calcul sont basées sur les conditions du marché ou sur les estimations d'événements futurs, y compris les taux de mortalité, comme il est expliqué à la note 17.

### **Comptabilisation des contrats de location**

La Compagnie loue un nombre important de magasins dans le cadre de ses activités. La détermination du classement entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple exige de la direction qu'elle exerce son jugement, incluant des estimations de la juste valeur et la durée d'utilité économique des actifs loués, l'existence d'options de renouvellement à des prix inférieurs à ceux du marché et des taux d'actualisation appropriés. Les contrats de location-financement et les contrats de location simple sont présentés aux notes 14 et 16, respectivement.

La direction exerce aussi son jugement lors de l'évaluation des transactions de cession-bail, y compris la détermination du classement de la cession-bail entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple, de la juste valeur des immeubles visés par la cession-bail et des taux d'actualisation appropriés.

## **NOTE 4. ACQUISITION DE SAKS**

### **Acquisition**

Le 4 novembre 2013, la Compagnie a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Saks (autres que celles appartenant à Saks et à ses filiales), un détaillant de produits de luxe omni-canal, au prix de 16,00 \$ US par action, dans le cadre d'une opération entièrement au comptant évaluée à 2 973 M\$ US (3 097 M\$), compte tenu de la dette reprise.

La contrepartie de l'acquisition de 2 797 M\$ a été financée grâce à un placement de reçus de souscription (note 20), à l'émission d'actions ordinaires en vertu des engagements en capitaux propres à l'intention de H.S. Investment L.P. (« HSILP »), une entité affiliée au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, et à l'émission d'actions ordinaires à l'intention de West Face Long Term Opportunities Global Master L.P. (le « Fonds WF »), un fonds conseillé par West Face Capital Inc. (note 20), et à la création d'emprunts à terme de 2 000 M\$ US et de 300 M\$ US (note 14). À titre de contrepartie pour les engagements en capitaux propres d'HSILP et du Fonds WF, la Compagnie a émis 6,75 millions de bons de souscription (notes 18 et 20).

## Répartition du prix d'achat

La Compagnie a finalisé la répartition du prix d'achat pour l'acquisition de Saks, qui comprend le goodwill. Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur de la contrepartie donnée et de la juste valeur finale attribuée aux actifs acquis et aux passifs repris :

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                   |              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Trésorerie.....                                                                   | 31           |
| Créances clients et autres débiteurs .....                                        | 68           |
| Stocks.....                                                                       | 1 117        |
| Autres actifs courants .....                                                      | 50           |
| Immobilisations corporelles.....                                                  | 2 414        |
| Immobilisations incorporelles.....                                                | 681          |
| Goodwill.....                                                                     | 195          |
| Autres actifs.....                                                                | 4            |
| Emprunts – facilité de crédit renouvelable .....                                  | (299)        |
| Emprunts – contrats de location-financement.....                                  | (123)        |
| Emprunts – autres .....                                                           | (2)          |
| Dettes fournisseurs.....                                                          | (275)        |
| Autres créditeurs et charges à payer .....                                        | (236)        |
| Produits différés.....                                                            | (41)         |
| Provisions .....                                                                  | (51)         |
| Passifs d'impôt différé.....                                                      | (639)        |
| Régimes de retraite et avantages du personnel .....                               | (29)         |
| Autres passifs.....                                                               | (68)         |
| <b>Total de l'actif net identifiable acquis et de la contrepartie donnée.....</b> | <b>2 797</b> |

## Ajustements liés à la période d'évaluation

Au cours de l'exercice 2014, la Compagnie a identifié des ajustements de période d'évaluation en fonction de nouvelles informations relatives principalement aux stocks. L'incidence de ces ajustements se présente comme suit :

## Bilans consolidés

| (en millions de dollars canadiens)                          | 4 novembre<br>2013 | 1 <sup>er</sup> février<br>2014 |
|-------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------|
| Augmentation des stocks .....                               | 21                 | 22                              |
| Diminution des immobilisations incorporelles .....          | (1)                | (1)                             |
| Diminution du goodwill.....                                 | (10)               | (11)                            |
| Augmentation des autres créditeurs et charges à payer ..... | 9                  | 9                               |
| Augmentation des passifs d'impôt différé .....              | 1                  | 1                               |

**NOTE 5. AMORTISSEMENTS**

| (en millions de dollars canadiens) | 2014       | 2013       |
|------------------------------------|------------|------------|
| Immobilisations corporelles.....   | 271        | 129        |
| Immobilisations incorporelles..... | 77         | 46         |
| Crédits différés.....              | (4)        | (3)        |
| Autres.....                        | —          | 3          |
|                                    | <u>344</u> | <u>175</u> |

**NOTE 6. CHARGES FINANCIÈRES**

| (en millions de dollars canadiens)                                                                         | 2014       | 2013       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Charge d'intérêts sur les emprunts à long terme .....                                                      | 132        | 61         |
| Charge d'intérêts sur les emprunts à court terme .....                                                     | 22         | 21         |
| Radiation de coûts de financement différés (note 14) .....                                                 | 52         | 13         |
| Intérêt net sur les régimes de retraite et les avantages du personnel (note 17) .....                      | 1          | 1          |
| Pénalités et frais (note 14) .....                                                                         | 12         | —          |
| Produits d'intérêts .....                                                                                  | (1)        | (1)        |
| Total des charges d'intérêt, montant net .....                                                             | <u>218</u> | <u>95</u>  |
| Charges financières liées aux bons de souscription (note 18) .....                                         | 44         | —          |
| Variation de la juste valeur des contrats à terme liés aux engagements en capitaux propres (note 18) ..... | —          | 153        |
| Équivalent de dividende sur les reçus de souscription .....                                                | —          | 1          |
| Coûts de transaction liés au crédit-relais .....                                                           | —          | 12         |
| Charges financières liées à l'acquisition.....                                                             | <u>44</u>  | <u>166</u> |
|                                                                                                            | <u>262</u> | <u>261</u> |

Dans le cadre du financement de l'acquisition au cours de l'exercice 2013, la Compagnie a obtenu une facilité de crédit-relais d'un montant de 900 M\$ US en vue de compenser les possibles retards de la clôture des transactions de financement par capitaux propres ou par emprunt ne faisant pas l'objet d'un engagement. Bien que des montants n'aient pas été prélevés sur la facilité, la Compagnie a engagé des coûts de transaction liés à la facilité de crédit-relais qui ont été inclus dans les charges financières de l'exercice 2013.

**NOTE 7. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

Les principales composantes de l'économie d'impôt sur le résultat et le taux d'imposition prévu par la loi pour les exercices 2014 et 2013 se présentent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens)       | 2014          | (retraité, se reporter à la note 2z)<br>2013 |
|------------------------------------------|---------------|----------------------------------------------|
| Charge (économie) d'impôt exigible ..... | 8             | (3)                                          |
| Économie d'impôt différé.....            | (27)          | (76)                                         |
| Économie d'impôt sur le résultat .....   | (19)          | (79)                                         |
| Taux d'imposition prévu par la loi.....  | <u>26,3 %</u> | <u>26,3 %</u>                                |

Les rapprochements de l'économie d'impôt aux taux susmentionnés avec les montants présentés dans le résultat net consolidé se présentent comme suit :

|                                                                                            |             | (retraité, se reporter à la note 2z) |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------------------------------|--|
| (en millions de dollars canadiens)                                                         | 2014        | 2013                                 |  |
| Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat – activités poursuivies.....                  | 219         | (256)                                |  |
| Charge (économie) d'impôt sur le résultat calculée au taux d'imposition prévu par la loi.. | 57          | (67)                                 |  |
| Modification de l'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants :                  |             |                                      |  |
| Différences permanentes.....                                                               | (34)        | 56                                   |  |
| Augmentation (diminution) de la provision pour perte de valeur .....                       | 1           | (53)                                 |  |
| Ajustements liés aux exercices précédents .....                                            | (8)         | 9                                    |  |
| Incidence des écarts entre les taux d'imposition internationaux.....                       | (37)        | (19)                                 |  |
| Comptabilisation des pertes .....                                                          | —           | (4)                                  |  |
| Autres.....                                                                                | 2           | (1)                                  |  |
| Économie d'impôt sur le résultat .....                                                     | <u>(19)</u> | <u>(79)</u>                          |  |

Les modifications des composantes des actifs et des passifs d'impôt différé (montant net) pour les exercices 2014 et 2013 se présentent comme suit :

| Exercice clos le 31 janvier 2015                          |                              |                                                                                   |                     |                    |                     |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
|                                                           |                              | Montants constatés dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale) |                     |                    |                     |
| (en millions de dollars canadiens)                        | 1 <sup>er</sup> février 2014 | Montants constatés en résultat net                                                | Écart de change net | 31 janvier 2015    |                     |
| Immobilisations corporelles.....                          | (466)                        | (40)                                                                              | —                   | (76)               | (582)               |
| Avantages du personnel.....                               | 22                           | (6)                                                                               | 1                   | —                  | 17                  |
| Régimes de retraite .....                                 | (8)                          | 4                                                                                 | 3                   | 2                  | 1                   |
| Autres actifs.....                                        | (217)                        | 48                                                                                | 1                   | (28)               | (196)               |
| Passifs non courants et autres .....                      | 55                           | 31                                                                                | 4                   | 4                  | 94                  |
| Report en avant de pertes                                 |                              |                                                                                   |                     |                    |                     |
| fiscales et autres .....                                  | 245                          | (9)                                                                               | —                   | 17                 | 253                 |
|                                                           | (369)                        | 28                                                                                | 9                   | (81)               | (413)               |
| Provision pour perte de valeur .....                      | (13)                         | (1)                                                                               | —                   | (1)                | (15)                |
| <b>(Passifs) actifs d'impôt différé, montant net.....</b> | <b><u>(382)</u></b>          | <b><u>27</u></b>                                                                  | <b><u>9</u></b>     | <b><u>(82)</u></b> | <b><u>(428)</u></b> |

Comprenant les :

|                               |              |              |
|-------------------------------|--------------|--------------|
| Actifs d'impôt différé .....  | 249          | 240          |
| Passifs d'impôt différé ..... | (631)        | (668)        |
|                               | <u>(382)</u> | <u>(428)</u> |

**Exercice clos le 1<sup>er</sup> février 2014** (retraité, se reporter à la note 2z et à la note 4)

| (en millions de dollars canadiens)                         | 2 février 2013 | Montants repris dans le cadre du regroupement d'entreprises | Montants transférés aux actifs abandonnés | Montants constatés en résultat net | Montants constatés dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale) | Montants constatés dans les capitaux propres | Écart de change net | 1 <sup>er</sup> février 2014 |
|------------------------------------------------------------|----------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------|------------------------------|
| Immobilisations corporelles.....                           | 100            | (502)                                                       | 12                                        | (40)                               | —                                                                                 | —                                            | (36)                | (466)                        |
| Avantages du personnel.....                                | 18             | —                                                           | 6                                         | (2)                                | —                                                                                 | —                                            | —                   | 22                           |
| Régimes de retraite.....                                   | (10)           | 5                                                           | —                                         | 12                                 | (16)                                                                              | —                                            | 1                   | (8)                          |
| Autres actifs.....                                         | 8              | (210)                                                       | (20)                                      | 21                                 | —                                                                                 | —                                            | (16)                | (217)                        |
| Passifs non courants et autres.....                        | 41             | 22                                                          | 24                                        | (42)                               | 3                                                                                 | 5                                            | 2                   | 55                           |
| Report en avant de pertes fiscales et autres.....          | 65             | 61                                                          | 37                                        | 74                                 | —                                                                                 | —                                            | 8                   | 245                          |
|                                                            | 222            | (624)                                                       | 59                                        | 23                                 | (13)                                                                              | 5                                            | (41)                | (369)                        |
| Provision pour perte de valeur.....                        | (8)            | (15)                                                        | (44)                                      | 53                                 | —                                                                                 | —                                            | 1                   | (13)                         |
| <b>Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net</b> ..... | <b>214</b>     | <b>(639)</b>                                                | <b>15</b>                                 | <b>76</b>                          | <b>(13)</b>                                                                       | <b>5</b>                                     | <b>(40)</b>         | <b>(382)</b>                 |

Comprenant les :

|                              |            |              |
|------------------------------|------------|--------------|
| Actifs d'impôt différé.....  | 214        | 249          |
| Passifs d'impôt différé..... | —          | (631)        |
|                              | <u>214</u> | <u>(382)</u> |

La réalisation des actifs d'impôt différé dépend du revenu imposable futur généré au cours des exercices pendant lesquels les différences temporaires deviennent déductibles. Selon ses prévisions en ce qui concerne le revenu imposable futur et les stratégies de planification fiscale, la direction prévoit réaliser ces actifs d'impôt différé (montant net) avant leur échéance.

Au 31 janvier 2015, les entités imposables de la Compagnie, y compris les activités abandonnées, disposaient de pertes fiscales autres qu'en capital pouvant être reportées en avant de 770 M\$ disponibles aux États-Unis et au Canada qui s'établissaient comme suit (en millions de dollars canadiens) :

| <b>Montants disponibles avant la fin des exercices se clôturant en</b> |            |
|------------------------------------------------------------------------|------------|
| Janvier 2026.....                                                      | 72         |
| Janvier 2027.....                                                      | 109        |
| Janvier 2028.....                                                      | 216        |
| Janvier 2029.....                                                      | 16         |
| Janvier 2030.....                                                      | 1          |
| Janvier 2031.....                                                      | 12         |
| Janvier 2032.....                                                      | 6          |
| Janvier 2033.....                                                      | 88         |
| Janvier 2034.....                                                      | 192        |
| Janvier 2035.....                                                      | 58         |
|                                                                        | <u>770</u> |

## NOTE 8. TRÉSORERIE

Aux fins des tableaux consolidés des flux de trésorerie, la trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts auprès des banques. Au 31 janvier 2015 et au 1<sup>er</sup> février 2014, la trésorerie, telle qu'elle était présentée dans les bilans consolidés, s'établissait comme suit :

| (en millions de dollars canadiens)      | 2014       | 2013      |
|-----------------------------------------|------------|-----------|
| Trésorerie.....                         | 153        | 19        |
| Liquidités soumises à restrictions..... | 15         | 2         |
|                                         | <u>168</u> | <u>21</u> |

## NOTE 9. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Au 31 janvier 2015 et au 1<sup>er</sup> février 2014, les créances clients et autres débiteurs se composaient des éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens) | 2014       | 2013       |
|------------------------------------|------------|------------|
| Créances clients .....             | 48         | 41         |
| Autres débiteurs .....             | 164        | 96         |
|                                    | <u>212</u> | <u>137</u> |

Le 4 janvier 2013, la Compagnie a vendu ses droits de tenure à bail dans un bien pour un montant de 10 M\$ US, dont une tranche de 4 M\$ US a été reçue lors du transfert du bien le 31 janvier 2013, le second versement de 3 M\$ US a été reçu le 31 janvier 2014 et le dernier versement de 3 M\$ US a été reçu le 31 janvier 2015. Par conséquent, au 31 janvier 2015, une tranche de néant (3 M\$ US au 1<sup>er</sup> février 2014) a été incluse dans les autres débiteurs.

La juste valeur des créances clients et autres débiteurs se rapproche de leur valeur comptable, en raison de la nature à court terme de ces comptes. Aucune provision pour perte de valeur n'était requise à la fin des périodes de présentation de l'information financière. Les autres débiteurs se composent principalement de divers montants à recevoir de fournisseurs.

## NOTE 10. STOCKS

Au 31 janvier 2015 et au 1<sup>er</sup> février 2014, les stocks détenus étaient disponibles à la vente. Le coût des stocks de marchandises liés aux activités poursuivies passé en charges pour l'exercice 2014 était de 4 893 M\$ (3 217 M\$ en 2013). La dépréciation des stocks de marchandises au-dessous du coût pour les ramener à leur valeur nette de réalisation relativement aux activités poursuivies au 31 janvier 2015 était de 48 M\$ (47 M\$ au 1<sup>er</sup> février 2014). Il n'y a eu aucune reprise de dépréciation précédemment comptabilisée à l'égard de stocks de marchandises qui ne devraient plus se vendre à une valeur inférieure au coût. Les stocks ont été donnés en garantie de certaines conventions d'emprunt, comme il est décrit à la note 14.

## NOTE 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| (en millions de dollars canadiens)                         | Exercice clos le 31 janvier 2015 |              |                         |              |                                                             | Total        |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------|--------------|-------------------------|--------------|-------------------------------------------------------------|--------------|
|                                                            | Terrains en propriété franche    | Bâtiments    | Améliorations locatives | Agencements  | Actifs détenus en vertu de contrats de location-financement |              |
| <b>Coût</b>                                                |                                  |              |                         |              |                                                             |              |
| Solde au début de l'exercice ....                          | 1 055                            | 2 085        | 456                     | 801          | 283                                                         | 4 680        |
| Ajouts.....                                                | —                                | 55           | 134                     | 199          | 5                                                           | 393          |
| Cessions .....                                             | (97)                             | (41)         | (4)                     | (21)         | —                                                           | (163)        |
| Écart de change net.....                                   | 118                              | 275          | 55                      | 97           | 33                                                          | 578          |
| <b>Solde à la fin de l'exercice .....</b>                  | <b>1 076</b>                     | <b>2 374</b> | <b>641</b>              | <b>1 076</b> | <b>321</b>                                                  | <b>5 488</b> |
| <b>Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur</b>    |                                  |              |                         |              |                                                             |              |
| Solde au début de l'exercice ....                          | 5                                | 185          | 103                     | 239          | 38                                                          | 570          |
| Charge d'amortissement .....                               | —                                | 86           | 45                      | 115          | 25                                                          | 271          |
| Pertes de valeur.....                                      | —                                | —            | 1                       | —            | —                                                           | 1            |
| Élimination liée à la cession ....                         | —                                | (15)         | (6)                     | (18)         | —                                                           | (39)         |
| Écart de change net.....                                   | —                                | 32           | 12                      | 32           | 3                                                           | 79           |
| <b>Solde à la fin de l'exercice .....</b>                  | <b>5</b>                         | <b>288</b>   | <b>155</b>              | <b>368</b>   | <b>66</b>                                                   | <b>882</b>   |
| <b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice .....</b> | <b>1 071</b>                     | <b>2 086</b> | <b>486</b>              | <b>708</b>   | <b>255</b>                                                  | <b>4 606</b> |

Exercice clos le 1<sup>er</sup> février 2014

| (en millions de dollars canadiens)                  | Terrains en propriété franche | Bâtiments | Améliorations locatives | Agencements | Actifs détenus en vertu de contrats de location-financement | Total |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------|-----------|-------------------------|-------------|-------------------------------------------------------------|-------|
| Coût                                                |                               |           |                         |             |                                                             |       |
| Solde au début de l'exercice ....                   | 473                           | 569       | 273                     | 376         | 48                                                          | 1 739 |
| Ajouts.....                                         | —                             | 47        | 52                      | 128         | 5                                                           | 232   |
| Acquis lors d'un regroupement d'entreprises.....    | 517                           | 1 326     | 103                     | 253         | 215                                                         | 2 414 |
| Cessions.....                                       | —                             | —         | (1)                     | (2)         | —                                                           | (3)   |
| Écart de change net.....                            | 65                            | 143       | 29                      | 46          | 15                                                          | 298   |
| Solde à la fin de l'exercice.....                   | 1 055                         | 2 085     | 456                     | 801         | 283                                                         | 4 680 |
| Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur    |                               |           |                         |             |                                                             |       |
| Solde au début de l'exercice ....                   | 5                             | 130       | 70                      | 171         | 28                                                          | 404   |
| Charge d'amortissement.....                         | —                             | 41        | 25                      | 53          | 10                                                          | 129   |
| Pertes de valeur.....                               | —                             | —         | 2                       | 2           | —                                                           | 4     |
| Élimination liée à la cession ....                  | —                             | —         | —                       | (2)         | —                                                           | (2)   |
| Écart de change net.....                            | —                             | 14        | 6                       | 15          | —                                                           | 35    |
| Solde à la fin de l'exercice.....                   | 5                             | 185       | 103                     | 239         | 38                                                          | 570   |
| Valeur comptable nette à la fin de l'exercice ..... | 1 050                         | 1 900     | 353                     | 562         | 245                                                         | 4 110 |

Certaines immobilisations corporelles ont été données en garantie d'emprunts, comme il est expliqué à la note 14. Les engagements en capital importants étaient de 44 M\$, déduction faite des allocations pour améliorations locatives, au 31 janvier 2015.

### Dépréciation d'immobilisations corporelles

Au cours des exercices 2014 et 2013, la Compagnie a procédé à l'examen de ses UGT afin de déterminer s'il existait un indice de dépréciation, ou si une perte de valeur précédemment enregistrée avait été reprise. L'examen a donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur de 1 M\$ au cours de l'exercice 2014 (4 M\$ en 2013), déterminée selon la valeur d'utilité relativement à des UGT liées à divers magasins, inscrite dans le résultat net.

Les pertes de valeur à l'exercice 2014 et à l'exercice 2013 découlent d'un recul de la performance opérationnelle de certains magasins Home Outfitters (Déco Découverte au Québec). Ces pertes de valeur ont eu une incidence sur les améliorations locatives et les agencements.

Le montant recouvrable des actifs pertinents au sein de chaque UGT a été déterminé dans chaque cas comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente ou sa valeur d'utilité. En calculant la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs sont estimés au moyen des budgets ou des prévisions approuvés pour l'exercice suivant et les occasions et les risques futurs sont considérés dans la détermination d'un taux de croissance adéquat pour les périodes à venir.

## NOTE 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

| (en millions de dollars canadiens)                        | Exercice clos le 31 janvier 2015 |            |                 |                         |                    |                  | Total        |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------|------------|-----------------|-------------------------|--------------------|------------------|--------------|
|                                                           | Goodwill                         | Logiciels  | Baux avantageux | Marques de distributeur | Noms des enseignes | Cartes de crédit |              |
| <b>Coût</b>                                               |                                  |            |                 |                         |                    |                  |              |
| Solde au début de l'exercice .....                        | 208                              | 314        | 364             | 53                      | 389                | 28               | 1 356        |
| Ajouts.....                                               | —                                | 49         | —               | —                       | —                  | —                | 49           |
| Écart de change net.....                                  | 29                               | 19         | 51              | 8                       | 55                 | 4                | 166          |
| <b>Solde à la fin de l'exercice .....</b>                 | <b>237</b>                       | <b>382</b> | <b>415</b>      | <b>61</b>               | <b>444</b>         | <b>32</b>        | <b>1 571</b> |
| <b>Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur</b>   |                                  |            |                 |                         |                    |                  |              |
| Solde au début de l'exercice .....                        | —                                | 139        | 28              | —                       | —                  | 1                | 168          |
| Dotation à l'amortissement.....                           | —                                | 46         | 25              | —                       | —                  | 6                | 77           |
| Écart de change net.....                                  | —                                | 5          | 7               | —                       | —                  | 1                | 13           |
| <b>Solde à la fin de l'exercice .....</b>                 | <b>—</b>                         | <b>190</b> | <b>60</b>       | <b>—</b>                | <b>—</b>           | <b>8</b>         | <b>258</b>   |
| <b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice.....</b> | <b>237</b>                       | <b>192</b> | <b>355</b>      | <b>61</b>               | <b>444</b>         | <b>24</b>        | <b>1 313</b> |

| (en millions de dollars canadiens)                        | Exercice clos le 1 <sup>er</sup> février 2014 (retraité – se reporter à la note 4) |            |                 |                         |                    |                  | Total        |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------|-------------------------|--------------------|------------------|--------------|
|                                                           | Goodwill                                                                           | Logiciels  | Baux avantageux | Marques de distributeur | Noms des enseignes | Cartes de crédit |              |
| <b>Coût</b>                                               |                                                                                    |            |                 |                         |                    |                  |              |
| Solde au début de l'exercice .....                        | —                                                                                  | 204        | 131             | 27                      | —                  | —                | 362          |
| Ajouts.....                                               | —                                                                                  | 48         | —               | —                       | —                  | —                | 48           |
| Acquis lors d'un regroupement d'entreprises .....         | 195                                                                                | 66         | 204             | 21                      | 364                | 26               | 876          |
| Cessions .....                                            | —                                                                                  | (12)       | —               | —                       | —                  | —                | (12)         |
| Écart de change net.....                                  | 13                                                                                 | 8          | 29              | 5                       | 25                 | 2                | 82           |
| <b>Solde à la fin de l'exercice.....</b>                  | <b>208</b>                                                                         | <b>314</b> | <b>364</b>      | <b>53</b>               | <b>389</b>         | <b>28</b>        | <b>1 356</b> |
| <b>Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur..</b> |                                                                                    |            |                 |                         |                    |                  |              |
| Solde au début de l'exercice .....                        | —                                                                                  | 111        | 18              | —                       | —                  | —                | 129          |
| Dotation à l'amortissement.....                           | —                                                                                  | 37         | 8               | —                       | —                  | 1                | 46           |
| Cessions .....                                            | —                                                                                  | (11)       | —               | —                       | —                  | —                | (11)         |
| Écart de change net.....                                  | —                                                                                  | 2          | 2               | —                       | —                  | —                | 4            |
| <b>Solde à la fin de l'exercice.....</b>                  | <b>—</b>                                                                           | <b>139</b> | <b>28</b>       | <b>—</b>                | <b>—</b>           | <b>1</b>         | <b>168</b>   |
| <b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice.....</b> | <b>208</b>                                                                         | <b>175</b> | <b>336</b>      | <b>53</b>               | <b>389</b>         | <b>27</b>        | <b>1 188</b> |

Les noms d'enseignes et les marques de distributeur sont considérés comme ayant une durée d'utilité indéterminée, car il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que ces actifs génèrent des entrées de trésorerie nettes et la Compagnie prévoit continuer à utiliser ces noms commerciaux dans un avenir prévisible.

### Affectation du goodwill et tests de dépréciation

La Compagnie a complété l'affectation du goodwill aux groupes d'UGT qui bénéficieront des synergies liées à l'acquisition et a réalisé son test de dépréciation annuel le 2 novembre 2014, le premier jour du quatrième trimestre. Aucun goodwill n'a été comptabilisé au bilan de la Compagnie avant l'acquisition.

La valeur comptable du goodwill a été affectée aux enseignes Saks Fifth Avenue et OFF 5TH.

Les valeurs recouvrables au titre des enseignes sont déterminées en fonction de la juste valeur moins les coûts de cession selon une approche par le résultat qui intègre un modèle des flux de trésorerie actualisés. Cette approche exige que la Compagnie estime le montant, le calendrier et la certitude relative des flux de trésorerie projetés sans effet de levier qui devraient être générés par les actifs d'exploitation et qu'elle tienne compte de ces éléments en plus d'exiger l'établissement de certaines hypothèses.

Lors de la détermination de la juste valeur moins les coûts de cession, les flux de trésorerie prévus sont fondés sur les plans d'affaires stratégiques de la Compagnie, tels que présentés et approuvés par le conseil d'administration, et projetés sur une période de cinq ans. Les flux de trésorerie futurs projetés ont été ajustés pour tenir compte des éléments inhabituels ou non

récurrents. La Compagnie a choisi des taux d'actualisation qui correspondent à l'appréciation actuelle sur le marché des risques spécifiques à chaque enseigne de l'ordre de 7,0 % à 12,0 % pour chaque calcul de la juste valeur moins les coûts de cession. Les taux de croissance finaux applicables ont été utilisés à la suite de la période projetée distincte. Les principales hypothèses font toutes partie du niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur (note 18). Aucune dépréciation n'a été identifiée dans le cadre de cette analyse pour les enseignes auxquelles du goodwill avait été affecté.

La Compagnie est d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles la valeur recouvrable repose ne ferait en sorte que la valeur comptable totale excède la valeur recouvrable totale d'une des enseignes.

#### NOTE 13. AUTRES PASSIFS

Au 31 janvier 2015 et au 1<sup>er</sup> février 2014, les autres passifs comprenaient ce qui suit :

| (en millions de dollars canadiens)                      | 2014       | 2013       |
|---------------------------------------------------------|------------|------------|
| Incitatifs à l'intention du propriétaire différés ..... | 356        | 169        |
| Profit différé sur la transaction de cession-bail ..... | 242        | —          |
| Produit différé de la résiliation de baux .....         | 49         | —          |
| Autres crédits différés .....                           | 11         | 13         |
| Autres passifs .....                                    | 87         | 20         |
|                                                         | <u>745</u> | <u>202</u> |
| Non courants .....                                      | 669        | 202        |
| Courants .....                                          | 76         | —          |
|                                                         | <u>745</u> | <u>202</u> |

Une avance sans intérêt de 65 M\$ remboursable en versements mensuels égaux de 2 M\$ avec un versement final prévu pour le 30 juin 2017 est incluse dans les Autres passifs.

#### NOTE 14. EMPRUNTS

##### a) Emprunts courants

Au 31 janvier 2015 et au 1<sup>er</sup> février 2014, les emprunts courants comprenaient ce qui suit :

| (en millions de dollars canadiens)                    | 2014       | 2013       |
|-------------------------------------------------------|------------|------------|
| Facilité de crédit renouvelable de HBC .....          | 159        | 88         |
| Facilité de crédit renouvelable américaine .....      | 108        | 418        |
| Tranche à court terme des emprunts à long terme ..... | 23         | 54         |
|                                                       | <u>290</u> | <u>560</u> |
| Moins : coûts non amortis .....                       | (25)       | (28)       |
|                                                       | <u>265</u> | <u>532</u> |

##### Facilité de crédit renouvelable de HBC

HBC est l'emprunteur dans une facilité de crédit garantie par des actifs (la « facilité de crédit renouvelable de HBC ») auprès de Bank of America, N.A., qui agit à titre d'agent administratif et d'agent de garantie par l'intermédiaire d'une convention de crédit (la « convention de crédit »).

Le 17 décembre 2014, la Compagnie a apporté une modification à la facilité de crédit renouvelable de HBC afin de proroger l'échéance du 15 juin 2017 au 17 décembre 2019 et de réduire la limite de la facilité de crédit de 750 M\$ à 600 M\$.

La facilité de crédit renouvelable de HBC est assujettie à une base d'emprunt, qui repose essentiellement sur des stocks admissibles de même que sur des créances sur cartes de crédit admissibles de HBC, excluant L&T Acquisition et ses filiales. La facilité de crédit renouvelable de HBC sert aux besoins généraux de l'entreprise et des montants peuvent y être prélevés en dollars américains et canadiens. La facilité de crédit renouvelable de HBC est assortie de multiples options en ce qui a trait

aux taux d'intérêt, lesquelles sont fondées sur le taux préférentiel canadien, le Canadian Dealer Offered Rate (le taux « CDOR »), le taux indiciaire américain et le London Interbank Offered Rate (le « LIBOR »).

Comme la facilité de crédit renouvelable de HBC sert à financer les besoins en fonds de roulement ainsi que les dépenses d'investissement et d'autres besoins généraux de l'entreprise, elle a été classée dans les bilans consolidés en tant qu'emprunts courants. Toutefois, la Compagnie n'a pas l'obligation de rembourser le solde impayé au 31 janvier 2015 avant l'échéance, soit le 17 décembre 2019.

La facilité de crédit renouvelable de HBC est garantie par une sûreté de premier rang grevant la totalité des stocks et des débiteurs au Canada. La convention de crédit comporte un certain nombre de déclarations et de garanties de même que des clauses comportant obligation de faire et de ne pas faire. Ces dispositions comprennent, entre autres, le fait d'établir certaines conditions et restrictions en ce qui a trait aux versements de dividendes et aux clauses restrictives quant au maintien de ratios financiers. La convention de crédit contient également des exigences exhaustives en matière d'information financière ainsi qu'un certain nombre de cas de défaut.

HBC respectait toutes les clauses restrictives de la convention de crédit au 31 janvier 2015 et au 1<sup>er</sup> février 2014.

Le taux d'intérêt effectif basé sur le solde moyen prélevé sur la facilité de crédit renouvelable de HBC et sur les charges financières connexes pour les exercices 2014 et 2013 se présente comme suit :

| (en millions de dollars canadiens)                | 2014   | 2013  |
|---------------------------------------------------|--------|-------|
| Solde moyen prélevé, calculé quotidiennement..... | 53     | 162   |
| Charges financières.....                          | 8      | 11    |
| Taux d'intérêt effectif.....                      | 15,1 % | 6,6 % |

Au 31 janvier 2015 et au 1<sup>er</sup> février 2014, les détails de la disponibilité de la base d'emprunt sur la facilité de crédit renouvelable de HBC étaient les suivants :

| (en millions de dollars canadiens)                                                                 | 2014  | 2013 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------|
| Disponibilité de la base d'emprunt brute.....                                                      | 457   | 479  |
| Prélèvements.....                                                                                  | (159) | (88) |
| Lettres de crédit en cours.....                                                                    | (9)   | (9)  |
| Disponibilité de la base d'emprunt, déduction faite des prélèvements et des lettres de crédit..... | 289   | 382  |

### Facilité de crédit renouvelable américaine

Dans le cadre de l'acquisition, les facilités de crédit renouvelables de L&T et de Saks ont été refinancées par l'entremise d'une nouvelle facilité de crédit renouvelable américaine. L&T Acquisition est l'emprunteur en vertu d'une facilité de crédit (la « facilité de crédit renouvelable américaine ») garantie par des actifs auprès de Bank of America, N.A., qui agit à titre d'agent administratif et d'agent de garantie, établie le 4 novembre 2013.

La facilité de crédit renouvelable américaine a initialement fourni une ligne de crédit renouvelable de 950 M\$ US jusqu'au 4 novembre 2018. Le 11 décembre 2014, la Compagnie a apporté une modification à la facilité de crédit renouvelable américaine pour augmenter la ligne de crédit à 1 100 M\$ US. Cette ligne de crédit renouvelable est assujettie à une base d'emprunt, qui repose essentiellement sur des stocks et les débiteurs de L&T, de Saks et de leurs filiales respectives. La facilité de crédit renouvelable américaine servira à financer les besoins en fonds de roulement, les dépenses d'investissement et les activités d'exploitation de même qu'au soutien de l'émission de lettres de garantie en cours. La facilité de crédit renouvelable américaine est assortie de multiples options en ce qui a trait aux taux d'intérêt, qui sont fondées sur le taux préférentiel américain, les taux des fonds fédéraux et le taux LIBOR.

Comme la facilité de crédit renouvelable américaine sert à financer les besoins en fonds de roulement ainsi que les dépenses d'investissement et d'autres besoins généraux de l'entreprise, elle a été classée dans les bilans consolidés en tant qu'emprunts courants. Toutefois, la Compagnie n'a pas l'obligation de rembourser le solde impayé au 31 janvier 2015 avant l'échéance, soit le 4 novembre 2018.

La facilité de crédit renouvelable américaine comporte des clauses restrictives, y compris des restrictions relatives aux dettes pouvant être contractées, des clauses restrictives relatives au maintien de ratios financiers ainsi que des restrictions relatives

aux paiements versés aux entreprises affiliées et aux actionnaires. Ces clauses prévoient également des exigences relatives aux cas de défaut ainsi que des déclarations et des garanties.

La facilité de crédit renouvelable américaine est garantie par une sûreté réelle de premier rang grevant la totalité des stocks et des débiteurs aux États-Unis (L&T et Saks).

Le taux d'intérêt effectif basé sur le solde moyen prélevé sur la facilité de crédit renouvelable américaine et sur les charges financières connexes pour les exercices 2014 et 2013 se présente comme suit :

| (en millions de dollars canadiens)                | 2014  | 2013  |
|---------------------------------------------------|-------|-------|
| Solde moyen prélevé, calculé quotidiennement..... | 389   | 362   |
| Charges financières.....                          | 14    | 3     |
| Taux d'intérêt effectif .....                     | 3,6 % | 3,6 % |

Au 31 janvier 2015 et au 1<sup>er</sup> février 2014, les détails de la disponibilité de la base d'emprunt sur la facilité de crédit renouvelable américaine étaient les suivants :

| (en millions de dollars canadiens)                                                              | 2014  | 2013  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|
| Disponibilité de la base d'emprunt brute .....                                                  | 1 348 | 1 058 |
| Prélèvements.....                                                                               | (108) | (418) |
| Lettres de crédit en cours .....                                                                | (19)  | (9)   |
| Disponibilité de la base d'emprunt, déduction faite des prélèvements et des lettres de crédit.. | 1 221 | 631   |

La facilité de crédit renouvelable américaine comporte certaines clauses restrictives d'exploitation non financières. L&T Acquisition respectait toutes les clauses restrictives au 31 janvier 2015 et au 1<sup>er</sup> février 2014.

Conformément à la facilité de crédit renouvelable américaine, L&T Acquisition est limitée dans sa capacité à effectuer des distributions de bénéfices ou des versements au titre de remboursements de capital à sa société mère.

Dans le cadre du refinancement de la facilité de crédit renouvelable de L&T le 4 novembre 2013, des frais de financement différés de 2 M\$ ont été radiés.

## b) Emprunts à long terme

Au 31 janvier 2015 et au 1<sup>er</sup> février 2014, les emprunts à long terme comprenaient ce qui suit :

| (en millions de dollars canadiens)                           | 2014  | 2013  |
|--------------------------------------------------------------|-------|-------|
| Emprunt à terme B de premier rang.....                       | 826   | 2 228 |
| Emprunt à terme de second rang.....                          | —     | 334   |
| Emprunt hypothécaire de Yorkdale .....                       | 48    | 49    |
| Emprunt hypothécaire de Lord & Taylor .....                  | 318   | 279   |
| Emprunt hypothécaire de Saks .....                           | 1 599 | —     |
| Autre emprunt hypothécaire .....                             | —     | 10    |
| Contrats de location-financement de biens immobiliers.....   | 130   | 118   |
| Contrats de location-financement de matériel et autres ..... | 35    | 42    |
|                                                              | 2 956 | 3 060 |
| Moins : coûts non amortis.....                               | (74)  | (83)  |
| Moins : tranche à court terme .....                          | (23)  | (54)  |
|                                                              | 2 859 | 2 923 |

Les échéances de la dette à long terme se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)

|                    |              |
|--------------------|--------------|
| Exercice :         |              |
| 2015 .....         | 23           |
| 2016 .....         | 19           |
| 2017 .....         | 318          |
| 2018 .....         | 3            |
| 2019 .....         | 3            |
| Par la suite ..... | 2 590        |
|                    | <u>2 956</u> |

### **Emprunt à terme B de premier rang**

Le 4 novembre 2013, dans le cadre de la clôture de l'acquisition, la Compagnie a conclu une entente visant une facilité d'emprunt à terme garantie de premier rang de 2 000 M\$ US (l'« emprunt à terme B de premier rang ») avec la Bank of America, N.A., qui agit à titre d'agent administratif.

L'emprunt à terme B de premier rang arrive à échéance le 4 novembre 2020 et porte intérêt au taux LIBOR majoré de 3,75 % par année. L'entente est structurée de manière à tenir compte d'un taux LIBOR égal ou supérieur à 1 % par année (le « taux LIBOR plancher »). L'emprunt à terme B de premier rang est assujéti à des remboursements obligatoires. L'emprunt à terme est garanti par un privilège de second rang grevant la totalité des stocks et des débiteurs de la Compagnie, par un privilège de premier rang grevant la quasi-totalité des autres actifs ainsi que par un nantissement des actions de certaines des filiales de la Compagnie.

Une tranche du produit de l'emprunt à terme B de premier rang a été affectée au remboursement complet de l'emprunt à terme de HBC et de l'emprunt à terme de Lord & Taylor auprès de GE Capital, alors que la tranche restante a été affectée au financement de l'acquisition. Des frais de financement différés de 1 M\$ et de 4 M\$, respectivement, ont été radiés relativement au remboursement de l'emprunt à terme de HBC et de l'emprunt à terme de Lord & Taylor auprès de GE Capital.

Le 25 février 2014, HBC a remboursé 150 M\$ US de l'emprunt à terme B de premier rang (note 28). Des frais de financement différés de 5 M\$ ont été radiés et des frais et pénalités pour remboursement anticipé de 1 M\$ ont été engagés relativement à ce remboursement (note 6).

Le 3 décembre 2014, HBC a remboursé 1 200 M\$ US de l'emprunt à terme B de premier rang au moyen des produits de l'emprunt hypothécaire de Saks. Des frais de financement différés de 34 M\$ ont été radiés relativement à ce remboursement (note 6).

### **Emprunt à terme de second rang**

Parallèlement à la conclusion de l'emprunt à terme B de premier rang, la Compagnie a obtenu une facilité à terme garantie de second rang supplémentaire de 300 M\$ US (l'« emprunt à terme de second rang »). L'emprunt à terme de second rang devait arriver à échéance le 4 novembre 2021 et portait initialement intérêt au taux LIBOR (assorti d'un taux LIBOR plancher), majoré de 7,25 % par année. Les autres modalités de crédit de l'emprunt à terme de second rang étaient essentiellement les mêmes que celles de l'emprunt à terme B de premier rang, à l'exception du fait que l'emprunt à terme de second rang n'était pas assujéti aux remboursements de capital trimestriels de l'emprunt à terme B de premier rang requis antérieurement.

L'emprunt à terme de second rang est garanti par un privilège de troisième rang grevant la totalité des stocks et des débiteurs de la Compagnie, par un privilège de second rang grevant la quasi-totalité des autres actifs ainsi que par un nantissement des actions de certaines filiales de la Compagnie. Le produit de l'emprunt à terme de second rang a été affecté au financement de l'acquisition.

Le 25 février 2014, HBC a remboursé la totalité de l'emprunt à terme de second rang (note 28). Des frais de financement différés de 13 M\$ ont été radiés et des frais et pénalités pour remboursement anticipé de 11 M\$ ont été engagés relativement à ce remboursement (note 6).

### **Emprunt hypothécaire de Yorkdale**

Le 22 mai 2013, la Compagnie a conclu une entente avec Murray & Company Holdings Limited pour un emprunt hypothécaire de 50 M\$ (l'« emprunt hypothécaire de Yorkdale »). Cet emprunt vient à échéance le 22 mai 2023, porte intérêt au taux annuel de 4,89 %, est amorti sur 25 ans et est garanti par une hypothèque de premier rang sur la tenure à bail du magasin la Baie d'Hudson situé dans le Yorkdale Shopping Centre, à Toronto, en Ontario. Le produit de l'emprunt hypothécaire Yorkdale a été utilisé pour rembourser par anticipation une partie de l'emprunt à terme de HBC. Le 1<sup>er</sup> décembre 2014, Murray & Company Holdings Limited a confié l'emprunt hypothécaire à GMI Servicing Inc.

### **Emprunt hypothécaire de Lord & Taylor**

Le 7 septembre 2012, LT 424 LLC (« LT 424 »), une filiale indirecte de L&T, a conclu un emprunt hypothécaire consorcial de premier rang à taux variable d'une valeur de 250 M\$ US avec un membre du groupe de CIBC Marchés Mondiaux Inc., en tant qu'agent administratif du consortium de prêteurs, qui vient à échéance le 10 septembre 2017 (l'« emprunt hypothécaire de Lord & Taylor »).

L'emprunt hypothécaire de Lord & Taylor est garanti par L&T, porte intérêt au taux LIBOR majoré de 3 % et est structuré de sorte que seuls les intérêts sont exigibles pendant les trois premières années, les paiements mensuels au titre de l'amortissement étant requis au cours des deux dernières années, en fonction d'un calendrier d'amortissement sur 30 ans et d'un taux d'intérêt de 7 %. LT 424 peut rembourser par anticipation l'emprunt hypothécaire de Lord & Taylor moyennant des frais aux prêteurs de 2 % après les deux premières années, de 1 % après trois années et aucuns frais après le 10 septembre 2016. Tout paiement anticipé est appliqué en vue de réduire les versements prévus restants. À titre de garantie pour l'emprunt hypothécaire de Lord & Taylor, LT 424 a consenti une hypothèque de premier rang visant la propriété de Lord & Taylor sur la Fifth Avenue.

L'emprunt hypothécaire de Lord & Taylor comporte les déclarations et garanties habituelles, de même que des clauses comportant obligation de faire et de ne pas faire, des exigences en matière d'information financière et des cas de défaut. Au 31 janvier 2015 et au 1<sup>er</sup> février 2014, la Compagnie respectait toutes les clauses restrictives de l'emprunt hypothécaire de Lord & Taylor.

Le 26 novembre 2012, LT 424 a conclu des swaps de taux d'intérêt qui ont eu pour effet de fixer à 0,85 % la portion variable du taux d'intérêt de l'emprunt hypothécaire de Lord & Taylor. Les swaps sont comptabilisés à titre de couverture des flux de trésorerie (note 18).

### **Emprunt hypothécaire de Saks**

Le 3 décembre 2014, Saks Flagship Real Property LLC (« Saks Flagship »), une filiale indirecte de Saks, a obtenu un emprunt hypothécaire d'une durée de 20 ans d'un montant de 1 250 M\$ US grevant le terrain de son magasin phare Saks Fifth Avenue situé au 611 Fifth Avenue, à New York (l'« emprunt hypothécaire de Saks ») auprès de la Bank of America, N.A., qui agit à titre d'agent administratif.

L'emprunt hypothécaire de Saks vient à échéance le 3 décembre 2034, porte intérêt à un taux fixe de moins de 4,39 % et nécessite des paiements d'intérêts seulement. L'emprunt hypothécaire est garanti par le privilège hypothécaire de premier rang sur l'intérêt en fief lié à la propriété, ainsi que par tous les loyers, les profits et les produits liés à la location des terrains.

À l'exclusion des honoraires et charges connexes, tous les produits de l'emprunt hypothécaire de Saks ont servi à rembourser de façon permanente un montant de 1 200 M\$ US de l'emprunt à terme B de premier rang.

L'emprunt hypothécaire de Saks comporte les déclarations et garanties, de même que des clauses comportant obligation de faire et de ne pas faire, des exigences en matière d'information financière et des cas de défaut. Au 31 janvier 2015, la Compagnie respectait toutes les clauses restrictives de l'emprunt hypothécaire de Saks.

### **Emprunt à terme de HBC (propriétés canadiennes)**

Parallèlement à la clôture du PAPE le 26 novembre 2012, la Compagnie a conclu une entente avec BMO Marchés des capitaux et avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce, agissant à titre de copromoteurs et de teneurs de livres conjoints, ainsi qu'avec certains autres prêteurs concernant une facilité d'emprunt à terme non renouvelable de premier rang de 250 M\$ (l'« emprunt à terme de HBC »).

L'emprunt à terme de HBC a été remboursé en totalité le 4 novembre 2013 au moyen d'une tranche du produit de l'emprunt à terme B de premier rang.

L'emprunt à terme de HBC arrivait à échéance le 26 novembre 2014, portait intérêt au taux des acceptations bancaires majoré d'une commission d'attente de 2,25 % et était garanti par une sûreté de premier rang sur certains biens immeubles de la Compagnie et de ses filiales (autres que L&T et ses filiales). Certains remboursements étaient obligatoires dans des circonstances précises.

L'emprunt à terme de HBC comportait des déclarations et des garanties, de même que des clauses comportant obligation de faire et de ne pas faire, des exigences en matière d'information financière ainsi qu'un certain nombre de cas de défaut. L'entente comprenait des clauses restrictives visant à maintenir des ratios de couverture des charges fixes et des ratios de levier financier.

### **Emprunt à terme de Lord & Taylor auprès de GE Capital**

Dans le cadre de l'entente relative à la facilité de crédit de Lord & Taylor auprès de General Electric Capital Corporation conclue le 23 mai 2013, la Compagnie a obtenu un emprunt à terme d'un montant de 200 M\$ US (« l'emprunt à terme de Lord & Taylor auprès de GE Capital »). La totalité de l'emprunt à terme de Lord & Taylor auprès de Credit Suisse Securities LLC a été remboursée au moyen des fonds en caisse et du produit de l'emprunt à terme de Lord & Taylor auprès de GE Capital. Par suite du remboursement de l'emprunt à terme de Lord & Taylor, des frais de financement différés de 6 M\$ ont été radiés et inclus dans les charges financières (note 6).

L'emprunt à terme de Lord & Taylor auprès de GE Capital a été remboursé en totalité le 4 novembre 2013 au moyen d'une tranche du produit de l'emprunt à terme B de premier rang.

### **Autre emprunt hypothécaire**

Au 1<sup>er</sup> février 2014, HBC avait un emprunt hypothécaire impayé dont le solde du capital était de 10 M\$ et qui nécessitait des paiements annuels de 3 M\$, y compris les intérêts, et un paiement du ballon de 10 M\$ venant à échéance en février 2014. Le 3 février 2014, l'emprunt hypothécaire a été remboursé en totalité. L'intérêt sur l'emprunt hypothécaire était de 7,0 % par année, payé mensuellement.

### **Contrats de location-financement**

Au 31 janvier 2015, le passif lié aux contrats de location-financement de biens immobiliers s'établissait à 130 M\$ (118 M\$ au 1<sup>er</sup> février 2014). Le passif inclut 93 M\$ (79 M\$ au 1<sup>er</sup> février 2014) principalement liés aux renouvellements présumés de contrats de location à l'égard desquels la Compagnie n'est pas contractuellement engagée.

Au 31 janvier 2015, le passif lié aux contrats de location-financement de matériel s'établissait à 25 M\$ (32 M\$ au 1<sup>er</sup> février 2014).

Les loyers bruts minimaux futurs requis en vertu des contrats de location-financement pour les immobilisations corporelles, de même que leur valeur actualisée nette au 31 janvier 2015 se présentent comme suit :

| <b>(en millions de dollars canadiens)</b>                                 |            |
|---------------------------------------------------------------------------|------------|
| Moins de 1 an .....                                                       | 30         |
| Entre 1 an et 5 ans.....                                                  | 55         |
| Par la suite .....                                                        | 437        |
| Total des paiements minimaux au titre de la location .....                | 522        |
| Moins : intérêts théoriques.....                                          | (367)      |
| Total des obligations au titre des contrats de location-financement ..... | <b>155</b> |

## NOTE 15. PROVISIONS

| Exercice clos le 31 janvier 2015                       |               |                                                                     |                                                          |                                       |          |            |
|--------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------|----------|------------|
| (en millions de dollars canadiens)                     | Autoassurance | Cessations d'emploi, restructuration et composante juridique des RH | Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations | Coûts liés à la fermeture de magasins | Autres   | Total      |
| Solde au début de l'exercice .....                     | 62            | 64                                                                  | 16                                                       | 18                                    | 5        | 165        |
| Provisions additionnelles comptabilisées .....         | 39            | 48                                                                  | 1                                                        | 1                                     | 3        | 92         |
| Utilisées .....                                        | (39)          | (80)                                                                | —                                                        | (17)                                  | (3)      | (139)      |
| Libérées .....                                         | —             | (22)                                                                | —                                                        | (2)                                   | (3)      | (27)       |
| Transferts des passifs aux activités abandonnées ..... | —             | 75                                                                  | —                                                        | —                                     | 3        | 78         |
| Écart de change net .....                              | 6             | 1                                                                   | 2                                                        | —                                     | —        | 9          |
| <b>Solde à la fin de l'exercice .....</b>              | <b>68</b>     | <b>86</b>                                                           | <b>19</b>                                                | <b>—</b>                              | <b>5</b> | <b>178</b> |
| Non courant .....                                      | —             | 44                                                                  | 19                                                       | —                                     | —        | 63         |
| Courant .....                                          | 68            | 42                                                                  | —                                                        | —                                     | 5        | 115        |
|                                                        | 68            | 86                                                                  | 19                                                       | —                                     | 5        | 178        |

| Exercice clos le 1 <sup>er</sup> février 2014       |               |                                                                     |                                                          |                                       |          |            |
|-----------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------|----------|------------|
| (en millions de dollars canadiens)                  | Autoassurance | Cessations d'emploi, restructuration et composante juridique des RH | Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations | Coûts liés à la fermeture de magasins | Autres   | Total      |
| Solde au début de l'exercice .....                  | 34            | 51                                                                  | 14                                                       | —                                     | —        | 99         |
| Provisions additionnelles comptabilisées ..         | 30            | 53                                                                  | 1                                                        | 1                                     | —        | 85         |
| Reprises lors d'un regroupement d'entreprises ..... | 26            | 4                                                                   | —                                                        | 16                                    | 5        | 51         |
| Utilisées .....                                     | (31)          | (41)                                                                | —                                                        | —                                     | —        | (72)       |
| Libérées .....                                      | —             | (5)                                                                 | —                                                        | —                                     | —        | (5)        |
| Écart de change net .....                           | 3             | 2                                                                   | 1                                                        | 1                                     | —        | 7          |
| <b>Solde à la fin de l'exercice .....</b>           | <b>62</b>     | <b>64</b>                                                           | <b>16</b>                                                | <b>18</b>                             | <b>5</b> | <b>165</b> |
| Non courant .....                                   | —             | —                                                                   | 16                                                       | —                                     | —        | 16         |
| Courant .....                                       | 62            | 64                                                                  | —                                                        | 18                                    | 5        | 149        |
|                                                     | 62            | 64                                                                  | 16                                                       | 18                                    | 5        | 165        |

### Autoassurance

La Compagnie achète une assurance responsabilité pour les réclamations liées aux automobiles, à l'indemnisation des accidents du travail (aux États-Unis seulement), aux frais médicaux (aux États-Unis seulement) de même qu'une assurance responsabilité générale pour les réclamations excédant un certain montant. La Compagnie est responsable du paiement des réclamations en dessous de ces limites assurées. La provision au titre de l'autoassurance est basée sur les réclamations déposées et une estimation des sinistres survenus mais qui n'ont pas encore été déclarés. Les réclamations d'assurance sont réglées au cas par cas sur une période qui peut excéder sept ans. Les montants que la Compagnie versera en définitive pourraient différer considérablement des montants comptabilisés.

### Cessations d'emploi, restructuration et composante juridique des RH

La composante liée aux cessations d'emploi et à la restructuration a trait aux initiatives de la Compagnie visant à réduire les charges d'exploitation et à améliorer la rentabilité. Les initiatives sont associées à la fermeture des activités des magasins à escompte et à l'évaluation des magasins dont la performance n'est pas optimale. Les charges de restructuration constatées au cours des exercices précédents qui sont directement liées à la fermeture des magasins Zellers ont été présentées au titre des activités abandonnées. Au cours de l'exercice 2014, la Compagnie a transféré le passif comptabilisé auparavant dans les activités abandonnées aux activités poursuivies.

Au cours de l'exercice 2014, ces initiatives comprenaient des provisions additionnelles relativement aux magasins Home Outfitters (Déco Découverte au Québec) de 14 M\$ (néant en 2013). Des charges de 26 M\$ (13 M\$ en 2013) liées aux cessations d'emploi ont été engagées lors de changements effectués au sein de la haute direction, des équipes de gestion et d'autres groupes d'employés de soutien, alors que la Compagnie continuait de simplifier sa structure organisationnelle et sa structure de gestion en raison de l'intégration de ses activités liées aux grands magasins et de la cessation des activités de Zellers. Des charges de 2 M\$ (néant en 2013) liées aux cessations d'emploi ont été engagées relativement à la fermeture de magasins. Au cours de l'exercice 2013, la Compagnie a engagé une charge de 29 M\$ liée aux cessations d'emploi et aux charges connexes dans le cadre de l'acquisition, de 4 M\$ relativement à la réinstallation des services de soutien en technologies de l'information et de 5 M\$ relativement à la réorientation du réseau logistique en raison de la consolidation de la capacité excédentaire à certains emplacements. Un montant de 75 M\$ était encore à verser au 31 janvier 2015 (58 M\$ au 1<sup>er</sup> février 2014).

La composante juridique des ressources humaines (« RH ») de la provision est liée aux réclamations au titre de la rémunération effectuées par des employés et d'anciens employés. Au cours de l'exercice 2014, la Compagnie a enregistré une charge de 6 M\$ (2 M\$ en 2013). Les réclamations au titre de la rémunération sont réglées au cas par cas sur une période indéterminée. Le solde de la provision restante au 31 janvier 2015 était de 11 M\$ (6 M\$ au 1<sup>er</sup> février 2014).

#### **Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (« OMHS »)**

La Compagnie a certains contrats de location simple qui requièrent le retrait des améliorations locatives et le remplacement ou le retrait d'autres structures à la fin du contrat de location. La Compagnie a également des obligations en ce qui a trait à l'élimination de matériaux potentiellement dangereux (principalement l'amiante) conformément aux lois applicables. L'estimation est basée sur la date d'expiration du contrat de location ou, le cas échéant, les échéances obligatoires des lois applicables.

#### **Coûts liés à la fermeture de magasins**

La Compagnie évalue continuellement son portefeuille de biens immobiliers et ferme les magasins improductifs dans le cadre normal de ses activités à mesure que les contrats de location viennent à échéance ou si les circonstances l'exigent. Les coûts liés à la fermeture de magasins comprennent les indemnités de rupture de contrats de location, les cessions d'actifs et les autres activités liées à une fermeture.

#### **NOTE 16. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE**

La Compagnie exerce une part importante de ses activités à partir de magasins loués dans des centres commerciaux et des mégacentres commerciaux et elle loue également des entrepôts, des installations administratives et de l'équipement.

Plusieurs des contrats de location des magasins de la Compagnie requièrent des paiements de location mensuels égaux sur la durée du contrat de location. Toutefois, de nombreux contrats de location des magasins incluent des clauses d'exonération de loyer, d'augmentation des loyers et/ou de loyer conditionnel qui requièrent des paiements supplémentaires basés sur un pourcentage des ventes en excédent de niveaux spécifiques. Le loyer des périodes de renouvellement des contrats de location de la Compagnie peut varier.

La charge locative relative aux contrats de location simple comptabilisée en charges à l'exercice 2014 correspondait à 276 M\$ (162 M\$ en 2013).

#### **Paiements minimaux en vertu de contrats de location simple non résiliables**

Les paiements minimaux futurs en vertu des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)

|                                                |              |
|------------------------------------------------|--------------|
| Exercice :                                     |              |
| 2015 .....                                     | 143          |
| 2016 .....                                     | 133          |
| 2017 .....                                     | 123          |
| 2018 .....                                     | 110          |
| 2019 .....                                     | 99           |
| Par la suite .....                             | 1 064        |
| Total des paiements de location minimaux ..... | <b>1 672</b> |

Du total des paiements de location minimaux, 19 M\$ sont liés aux contrats de location de Zellers non cédés à Target Corporation (« Target ») (note 29). Dans le cas des contrats de location qui ont été cédés à Target et pour lesquels la Compagnie demeure le preneur à bail sur le contrat de location principal, HBC a garanti l'engagement sur la durée restante du contrat de location (note 25).

#### NOTE 17. RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES DU PERSONNEL

L'information globale sur les régimes de retraite et les régimes d'avantages canadiens (CAN) et américains (US) de la Compagnie est présentée ci-dessous. Les régimes de retraite américains sont parrainés par Saks et ne comportent aucune accumulation de prestation de retraite future pour l'ensemble des participants restants. Tant L&T que Saks parrainent des régimes à cotisations définies (régimes d'épargne-retraite 401(k)) qui sont présentés dans la section Régimes de retraite à cotisations définies plus loin.

##### Montants comptabilisés dans les bilans consolidés

| (en millions de dollars canadiens)                                                         | 2014                    |                         |                        | 2013                    |                         |                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|
|                                                                                            | Régimes de retraite CAN | Régimes d'avantages CAN | Régimes de retraite US | Régimes de retraite CAN | Régimes d'avantages CAN | Régimes de retraite US |
| Situation de capitalisation .....                                                          | 69                      | (36)                    | (46)                   | 72                      | (35)                    | (31)                   |
| Moins : tranche à court terme .....                                                        | —                       | 3                       | 1                      | —                       | 3                       | 2                      |
|                                                                                            | 69                      | (33)                    | (45)                   | 72                      | (32)                    | (29)                   |
| Autre passif au titre des avantages du personnel à long terme .....                        | —                       | (31)                    | —                      | —                       | (35)                    | —                      |
| <b>Actif (passif) au titre des régimes de retraite et des avantages du personnel .....</b> | <b>69</b>               | <b>(64)</b>             | <b>(45)</b>            | <b>72</b>               | <b>(67)</b>             | <b>(29)</b>            |

La tranche à court terme du passif au titre des régimes de retraite et des avantages du personnel est incluse dans les autres créditeurs et charges à payer dans les bilans consolidés.

Les cotisations de l'employeur aux régimes de retraite à prestations définies pour l'exercice 2015 se chiffreront à environ 1 M\$.

##### Variations de la juste valeur de l'actif des régimes

| (en millions de dollars canadiens)                             | 2014                                 |                         |                        | 2013                                 |                         |                        |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|------------------------|--------------------------------------|-------------------------|------------------------|
|                                                                | Régimes de retraite CAN <sup>1</sup> | Régimes d'avantages CAN | Régimes de retraite US | Régimes de retraite CAN <sup>1</sup> | Régimes d'avantages CAN | Régimes de retraite US |
| Juste valeur au début de l'exercice .....                      | 1 213                                | —                       | 135                    | 1 240                                | —                       | —                      |
| Acquis lors d'un regroupement d'entreprises ....               | —                                    | —                       | —                      | —                                    | —                       | 129                    |
| Rendement de l'actif des régimes (excluant les intérêts) ..... | 65                                   | —                       | 8                      | 68                                   | —                       | 1                      |
| Produits d'intérêts .....                                      | 103                                  | —                       | 4                      | 85                                   | —                       | 1                      |
| Cotisations de l'employeur .....                               | 1                                    | 3                       | —                      | —                                    | 4                       | —                      |
| Cotisations des employés .....                                 | 10                                   | —                       | —                      | 11                                   | —                       | —                      |
| Charges administratives .....                                  | (3)                                  | —                       | (2)                    | (3)                                  | —                       | (1)                    |
| Prestations versées .....                                      | (125)                                | (3)                     | (14)                   | (188)                                | (4)                     | (4)                    |
| Écart de change net .....                                      | —                                    | —                       | 20                     | —                                    | —                       | 9                      |
| <b>Juste valeur à la fin de l'exercice .....</b>               | <b>1 264</b>                         | <b>—</b>                | <b>151</b>             | <b>1 213</b>                         | <b>—</b>                | <b>135</b>             |

1. Inclut l'actif des régimes à cotisations définies de 527 M\$ (512 M\$ au 1<sup>er</sup> février 2014).

## Variations des obligations au titre des prestations définies

| (en millions de dollars canadiens)                    | 2014                                    |                            |                           | 2013                                    |                            |                           |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------|---------------------------|-----------------------------------------|----------------------------|---------------------------|
|                                                       | Régimes de retraite<br>CAN <sup>2</sup> | Régimes d'avantages<br>CAN | Régimes de retraite<br>US | Régimes de retraite<br>CAN <sup>2</sup> | Régimes d'avantages<br>CAN | Régimes de retraite<br>US |
| Solde au début de l'exercice .....                    | 1 141                                   | 35                         | 166                       | 1 202                                   | 37                         | —                         |
| Repris lors d'un regroupement d'entreprises...        | —                                       | —                          | —                         | —                                       | —                          | 158                       |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice ..... | 17                                      | —                          | —                         | 22                                      | —                          | —                         |
| Coût des services passés .....                        | 1                                       | —                          | —                         | 2                                       | —                          | —                         |
| Liquidations .....                                    | (12)                                    | —                          | —                         | 1                                       | —                          | —                         |
| Cotisations des employés .....                        | 10                                      | —                          | —                         | 11                                      | —                          | —                         |
| Charge d'intérêts .....                               | 100                                     | 1                          | 5                         | 84                                      | 1                          | 1                         |
| Prestations versées .....                             | (125)                                   | (3)                        | (14)                      | (188)                                   | (4)                        | (4)                       |
| Variations des hypothèses démographiques ....         | 2                                       | —                          | 4                         | 25                                      | 2                          | 1                         |
| Variations des hypothèses financières .....           | 70                                      | 2                          | 12                        | (13)                                    | (1)                        | (1)                       |
| Ajustements liés à l'expérience .....                 | (9)                                     | 1                          | 1                         | (5)                                     | —                          | —                         |
| Écart de change net .....                             | —                                       | —                          | 23                        | —                                       | —                          | 11                        |
| <b>Solde à la fin de l'exercice .....</b>             | <b>1 195</b>                            | <b>36</b>                  | <b>197</b>                | <b>1 141</b>                            | <b>35</b>                  | <b>166</b>                |

2. Inclut le passif des régimes à cotisations définies de 527 M\$ (512 M\$ au 1<sup>er</sup> février 2014).

## Cumul des gains actuariels (pertes actuarielles)

Le cumul des gains actuariels constaté dans les autres éléments du résultat global pour les régimes de la Compagnie se présente comme suit :

| (en millions de dollars canadiens)                                    | 2014                       |                            |                           | 2013                       |                            |                           |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|---------------------------|
|                                                                       | Régimes de retraite<br>CAN | Régimes d'avantages<br>CAN | Régimes de retraite<br>US | Régimes de retraite<br>CAN | Régimes d'avantages<br>CAN | Régimes de retraite<br>US |
| Montant cumulé au début de l'exercice .....                           | (2)                        | (7)                        | 1                         | (63)                       | (6)                        | —                         |
| Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) constaté(e)s ..... | 2                          | (3)                        | (9)                       | 61                         | (1)                        | 1                         |
| <b>Montant cumulé à la fin de l'exercice .....</b>                    | <b>—</b>                   | <b>(10)</b>                | <b>(8)</b>                | <b>(2)</b>                 | <b>(7)</b>                 | <b>1</b>                  |

## Charge au titre des régimes de retraite et des régimes d'avantages

Pour les exercices 2014 et 2013, la charge au titre des régimes de retraite et des régimes d'avantages se présente comme suit :

| (en millions de dollars canadiens)                                                                     | 2014                          |                               |                              | 2013                          |                               |                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
|                                                                                                        | Régimes de<br>retraite<br>CAN | Régimes<br>d'avantages<br>CAN | Régimes de<br>retraite<br>US | Régimes de<br>retraite<br>CAN | Régimes<br>d'avantages<br>CAN | Régimes de<br>retraite<br>US |
| Coût des services rendus au cours de<br>l'exercice.....                                                | 17                            | —                             | —                            | 22                            | —                             | —                            |
| Coût des services passés .....                                                                         | 1                             | —                             | —                            | 2                             | —                             | —                            |
| Liquidations .....                                                                                     | (12)                          | —                             | —                            | 1                             | —                             | —                            |
| Charges administratives.....                                                                           | 3                             | —                             | 2                            | 3                             | —                             | 1                            |
| <b>Charge nette comptabilisée dans les frais<br/>de vente, généraux et administratifs .....</b>        | <b>9</b>                      | <b>—</b>                      | <b>2</b>                     | <b>28</b>                     | <b>—</b>                      | <b>1</b>                     |
| Produits d'intérêts sur les actifs du régime ..                                                        | (103)                         | —                             | (4)                          | (85)                          | —                             | (1)                          |
| Charge d'intérêts sur les passifs du régime..                                                          | 100                           | 1                             | 5                            | 84                            | 1                             | 1                            |
| <b>Charge (économie) nette comptabilisée<br/>dans les coûts financiers.....</b>                        | <b>(3)</b>                    | <b>1</b>                      | <b>1</b>                     | <b>(1)</b>                    | <b>1</b>                      | <b>—</b>                     |
| <b>Charge nette comptabilisée en résultat<br/>net .....</b>                                            | <b>6</b>                      | <b>1</b>                      | <b>3</b>                     | <b>27</b>                     | <b>1</b>                      | <b>1</b>                     |
| Variations des hypothèses démographiques                                                               | 2                             | —                             | 4                            | 25                            | 2                             | 1                            |
| Variations des hypothèses financières .....                                                            | 70                            | 2                             | 12                           | (13)                          | (1)                           | (1)                          |
| Ajustements liés à l'expérience .....                                                                  | (9)                           | 1                             | 1                            | (5)                           | —                             | —                            |
| Rendement des actifs du régime (excluant<br>les produits d'intérêts).....                              | (65)                          | —                             | (8)                          | (68)                          | —                             | (1)                          |
| <b>Charge (économie) nette comptabilisée<br/>dans les autres éléments du résultat<br/>global .....</b> | <b>(2)</b>                    | <b>3</b>                      | <b>9</b>                     | <b>(61)</b>                   | <b>1</b>                      | <b>(1)</b>                   |
| <b>Charge (économie) nette comptabilisée<br/>dans le résultat global .....</b>                         | <b>4</b>                      | <b>4</b>                      | <b>12</b>                    | <b>(34)</b>                   | <b>2</b>                      | <b>—</b>                     |

### Régimes de retraite à cotisations définies

Pour l'exercice 2014, une charge de 12 M\$ (15 M\$ en 2013) a été incluse dans le coût des services rendus au cours de l'exercice pour les régimes de retraite CAN ci-dessus, dont une tranche de 9 M\$ a trait aux activités poursuivies. La charge représente les cotisations effectuées relativement aux régimes à cotisations définies.

Au cours de l'exercice 2014, Saks et L&T ont aussi cotisé à hauteur de 10 M\$ (4 M\$ en 2013) à leurs régimes de retraite US à cotisations définies.

### Autres avantages à long terme

Au cours de l'exercice 2014, la Compagnie a comptabilisé un montant de 6 M\$ (6 M\$ en 2013) au titre des frais de vente, généraux et administratifs relativement à ses autres avantages à long terme.

### Hypothèses actuarielles

HBC et ses employés non membres de la direction versent des cotisations égales aux régimes à cotisations définies de HBC. Les régimes à prestations définies sont capitalisés à même les cotisations versées par les employés selon un pourcentage de leur salaire ainsi que par HBC, pour assurer le versement de prestations définies sur une base actuarielle. Les régimes à prestations définies fournissent des prestations fondées sur les gains de carrière et les années de service des employés.

L'obligation et la charge de la Compagnie au titre des régimes de retraite et des avantages du personnel sont fonction des hypothèses utilisées dans le calcul de ces montants. Ces hypothèses comprennent le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération et le taux tendanciel en matière de coûts globaux liés aux soins de santé au Canada.

|                                                                            | 2014                          |                               |                                            |                              | 2013                          |                               |                                               |                              |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------|
|                                                                            | Régimes<br>de retraite<br>CAN | Régimes<br>d'avantages<br>CAN | Autres<br>avantages à<br>long terme<br>CAN | Régimes<br>de retraite<br>US | Régimes<br>de retraite<br>CAN | Régimes<br>d'avantages<br>CAN | Autres<br>avantages<br>à long<br>terme<br>CAN | Régimes<br>de retraite<br>US |
| <b>Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice</b> |                               |                               |                                            |                              |                               |                               |                                               |                              |
| Taux d'actualisation.....                                                  | 3,40 %                        | 3,20 %                        | 2,75 %                                     | 2,90 %                       | 4,40 %                        | 4,20 %                        | 3,60 %                                        | 3,80 %                       |
| Taux de croissance de la rémunération.....                                 | 3,00 %                        | S.O.                          | S.O.                                       | S.O.                         | 3,00 %                        | S.O.                          | S.O.                                          | S.O.                         |
| <b>Charge nette de l'exercice au titre des avantages</b>                   |                               |                               |                                            |                              |                               |                               |                                               |                              |
| Taux d'actualisation.....                                                  | 4,40 %                        | 4,20 %                        | 3,60 %                                     | 3,80 %                       | 4,25 %                        | 4,00 %                        | 3,50 %                                        | 3,80 %                       |
| Taux de croissance de la rémunération.....                                 | 3,00 %                        | S.O.                          | S.O.                                       | S.O.                         | 3,25 %                        | S.O.                          | S.O.                                          | S.O.                         |
| <b>Taux tendanciel au titre des soins de santé :</b>                       |                               |                               |                                            |                              |                               |                               |                                               |                              |
| Obligation au titre des prestations définies, fin de l'exercice .....      |                               |                               |                                            |                              |                               |                               |                                               |                              |
| Initiale.....                                                              | S.O.                          | 6,43 %                        | 6,43 %                                     | S.O.                         | S.O.                          | 6,04 %                        | 6,04 %                                        | S.O.                         |
| Finale .....                                                               | S.O.                          | 4,50 %                        | 4,50 %                                     | S.O.                         | S.O.                          | 4,50 %                        | 4,50 %                                        | S.O.                         |
| Charge nette de l'exercice au titre des avantages.....                     |                               |                               |                                            |                              |                               |                               |                                               |                              |
| Initiale.....                                                              | S.O.                          | 6,04 %                        | 6,04 %                                     | S.O.                         | S.O.                          | 6,14 %                        | 6,14 %                                        | S.O.                         |
| Finale .....                                                               | S.O.                          | 4,50 %                        | 4,50 %                                     | S.O.                         | S.O.                          | 4,50 %                        | 4,50 %                                        | S.O.                         |
| <b>Espérance de vie (en années) :</b>                                      |                               |                               |                                            |                              |                               |                               |                                               |                              |
| Espérance de vie après 65 ans..                                            |                               |                               |                                            |                              |                               |                               |                                               |                              |
| Homme .....                                                                | 86,5                          | 86,5                          | S.O.                                       | 85,9                         | 86,1                          | 86,1                          | S.O.                                          | 83,8                         |
| Femme .....                                                                | 89,0                          | 89,0                          | S.O.                                       | 87,5                         | 88,3                          | 88,3                          | S.O.                                          | 85,6                         |

#### Obligation au titre des prestations définies selon le type de participant

|                                                       | 2014                                       |                               |                                            |                              | 2013                                       |                               |                                            |                              |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------|
|                                                       | Régimes<br>de retraite<br>CAN <sup>3</sup> | Régimes<br>d'avantages<br>CAN | Autres<br>avantages à<br>long terme<br>CAN | Régimes<br>de retraite<br>US | Régimes<br>de retraite<br>CAN <sup>3</sup> | Régimes<br>d'avantages<br>CAN | Autres<br>avantages à<br>long terme<br>CAN | Régimes<br>de retraite<br>US |
| Participants actifs.....                              | 185                                        | 1                             | 44                                         | 57                           | 189                                        | 1                             | 49                                         | 50                           |
| Participants avec prestations différées acquises..... | 59                                         | —                             | —                                          | 60                           | 51                                         | —                             | —                                          | 55                           |
| Retraités.....                                        | 424                                        | 35                            | —                                          | 80                           | 389                                        | 34                            | —                                          | 61                           |
| Total .....                                           | 668                                        | 36                            | 44                                         | 197                          | 629                                        | 35                            | 49                                         | 166                          |

3. Exclut le passif des régimes de 527 M\$ (512 M\$ au 1<sup>er</sup> février 2014) pour les participants aux régimes à cotisations définies.

## Actif par catégorie et par niveau

Des renseignements supplémentaires à l'égard de l'actif des régimes de retraite de la Compagnie par catégorie et par niveau selon la hiérarchie de la juste valeur (note 18) sont présentés ci-dessous :

| (en millions de dollars canadiens)                     | 2014     |          |          |       | 2013     |          |          |       |
|--------------------------------------------------------|----------|----------|----------|-------|----------|----------|----------|-------|
|                                                        | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| <b>Régimes de retraite CAN</b>                         |          |          |          |       |          |          |          |       |
| Trésorerie/placements à court terme.....               | 51       | 11       | —        | 62    | 56       | 13       | —        | 69    |
| Actions canadiennes .....                              | 62       | —        | —        | 62    | 56       | —        | —        | 56    |
| Actions étrangères .....                               | 80       | —        | —        | 80    | 67       | —        | —        | 67    |
| Titres de capitaux propres du secteur immobilier ..... | —        | —        | 15       | 15    | —        | —        | 22       | 22    |
| Fonds de capital-investissement et autres.....         | —        | —        | 185      | 185   | —        | —        | 133      | 133   |
| Organismes de placement collectif.....                 | —        | 860      | —        | 860   | —        | 866      | —        | 866   |
|                                                        | 193      | 871      | 200      | 1 264 | 179      | 879      | 155      | 1 213 |
| <b>Régimes de retraite US</b>                          |          |          |          |       |          |          |          |       |
| Organismes de placement collectif.....                 | —        | 151      | —        | 151   | —        | 135      | —        | 135   |

## Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité des variations dans les hypothèses liées au taux tendanciel du coût des soins de santé, au taux d'actualisation, au taux de rémunération et à l'espérance de vie. Plus particulièrement, les incidences de l'analyse de sensibilité sont présentées comme des augmentations (diminutions) des obligations au titre des prestations définies. L'analyse de sensibilité est hypothétique et doit être considérée avec circonspection. Les résultats réels pourraient donner lieu à des variations simultanées dans un certain nombre d'hypothèses clés. Les variations touchant un facteur pourraient modifier un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou réduire l'incidence de telles hypothèses.

| (en millions de dollars canadiens)          | 2014                    |                         |                                 |                        | 2013                    |                         |                                 |                        |
|---------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------------|------------------------|
|                                             | Régimes de retraite CAN | Régimes d'avantages CAN | Autres régimes à long terme CAN | Régimes de retraite US | Régimes de retraite CAN | Régimes d'avantages CAN | Autres régimes à long terme CAN | Régimes de retraite US |
| Taux tendanciel au titre des soins de santé |                         |                         |                                 |                        |                         |                         |                                 |                        |
| Incidence d'une augmentation de 1 % .....   | S.O.                    | 3                       | 1                               | S.O.                   | S.O.                    | 3                       | 1                               | S.O.                   |
| Incidence d'une diminution de 1 % .....     | S.O.                    | (2)                     | —                               | S.O.                   | S.O.                    | (3)                     | —                               | S.O.                   |
| Taux d'actualisation                        |                         |                         |                                 |                        |                         |                         |                                 |                        |
| Incidence d'une augmentation de 1 % .....   | (70)                    | (3)                     | (2)                             | (13)                   | (65)                    | (3)                     | (3)                             | (9)                    |
| Incidence d'une diminution de 1 % .....     | 88                      | 3                       | 3                               | 15                     | 80                      | 4                       | 3                               | 10                     |
| Taux de rémunération/d'inflation            |                         |                         |                                 |                        |                         |                         |                                 |                        |
| Incidence d'une augmentation de 1 % .....   | 5                       | S.O.                    | S.O.                            | S.O.                   | 8                       | S.O.                    | S.O.                            | S.O.                   |
| Incidence d'une diminution de 1 % .....     | (4)                     | S.O.                    | S.O.                            | S.O.                   | (8)                     | S.O.                    | S.O.                            | S.O.                   |
| Espérance de vie                            |                         |                         |                                 |                        |                         |                         |                                 |                        |
| Incidence d'une augmentation de 1 an.....   | 21                      | 2                       | S.O.                            | (4)                    | 16                      | 2                       | S.O.                            | (3)                    |
| Incidence d'une diminution de 1 an.....     | (21)                    | (2)                     | S.O.                            | 4                      | (16)                    | (2)                     | S.O.                            | 3                      |

### **Régime de retraite complémentaire des cadres supérieurs**

La Compagnie garantit une prestation de retraite annuelle à certains de ses cadres supérieurs dans le régime de retraite complémentaire des cadres supérieurs, qui est incluse dans l'obligation au titre des prestations définies des régimes de retraite CAN présentée précédemment. L'obligation garantie de la Compagnie en vertu du régime de retraite complémentaire des cadres supérieurs pour les années de service allant jusqu'au 10 novembre 2005 est garantie par un fonds en fiducie pour certains membres. Le total des actifs du fonds en fiducie au 31 janvier 2015 se chiffrait à 71 M\$ (70 M\$ au 1<sup>er</sup> février 2014). L'obligation à l'égard des années de service après le 10 novembre 2005 n'est pas garantie.

## NOTE 18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers au 31 janvier 2015 et au 1<sup>er</sup> février 2014 :

| (en millions de dollars canadiens)                                        | 2014             |              | 2013             |              |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------|------------------|--------------|
|                                                                           | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| <b>Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net</b> |                  |              |                  |              |
| Dérivés sur devises incorporés <sup>1</sup> .....                         | (1)              | (1)          | (1)              | (1)          |
| Bons de souscription <sup>2</sup> .....                                   | (68)             | (68)         | (24)             | (24)         |
| <b>Classés comme prêts et créances</b>                                    |                  |              |                  |              |
| Trésorerie .....                                                          | 153              | 153          | 19               | 19           |
| Liquidités soumises à restrictions.....                                   | 15               | 15           | 2                | 2            |
| Créances clients et autres débiteurs <sup>5</sup> .....                   | 212              | 212          | 139              | 139          |
| <b>Classés comme détenus jusqu'à leur échéance</b>                        |                  |              |                  |              |
| Dépôts à court terme <sup>3</sup> .....                                   | 2                | 2            | 2                | 2            |
| <b>Dérivés financiers classés comme couvertures de flux de trésorerie</b> |                  |              |                  |              |
| Contrats de change à terme <sup>3</sup> .....                             | 22               | 22           | 5                | 5            |
| Swaps de taux d'intérêt <sup>4</sup> .....                                | (1)              | (1)          | 1                | 1            |
| <b>Classés comme autres passifs</b>                                       |                  |              |                  |              |
| Dettes fournisseurs <sup>5</sup> .....                                    | (945)            | (945)        | (589)            | (589)        |
| Autres créditeurs et charges à payer <sup>5</sup> .....                   | (345)            | (345)        | (228)            | (228)        |
| Facilité de crédit renouvelable de HBC .....                              | (159)            | (159)        | (88)             | (88)         |
| Facilité de crédit renouvelable américaine .....                          | (108)            | (108)        | (418)            | (418)        |
| Emprunt à terme B de premier rang .....                                   | (826)            | (830)        | (2 228)          | (2 258)      |
| Emprunt à terme de second rang .....                                      | —                | —            | (334)            | (345)        |
| Emprunt hypothécaire de Yorkdale .....                                    | (48)             | (48)         | (49)             | (49)         |
| Emprunt hypothécaire de Lord & Taylor .....                               | (318)            | (318)        | (279)            | (279)        |
| Emprunt hypothécaire de Saks .....                                        | (1 599)          | (1 599)      | —                | —            |
| Autre emprunt hypothécaire .....                                          | —                | —            | (10)             | (10)         |
| Autre passif <sup>6</sup> .....                                           | (65)             | (63)         | —                | —            |

1. Compris dans les passifs financiers – courants.

2. Compris dans les passifs financiers – non courants.

3. Compris dans les actifs financiers – courants.

4. Compris dans les passifs financiers – courants (compris dans les actifs financiers – courants en 2013).

5. Comprend les actifs et les passifs liés aux activités abandonnées (note 29).

6. Se reporter à la note 13.

La juste valeur de la facilité de crédit renouvelable de HBC, de la facilité de crédit renouvelable américaine, de l'emprunt à terme B de premier rang, de l'emprunt à terme de second rang, de l'emprunt hypothécaire de Yorkdale, de l'emprunt hypothécaire de Lord & Taylor et de l'emprunt hypothécaire de Saks est évaluée selon un modèle d'établissement des flux de trésorerie actualisés, compte tenu des écarts de taux d'intérêt fixes compris dans la dette connexe comparativement aux écarts de taux d'intérêt fixes sur des dettes semblables ayant cours sur le marché aux dates de clôture.

La juste valeur des options sur devises, des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des contrats à terme liés aux engagements en capitaux propres et des bons de souscription reflète les montants estimés que la Compagnie recevrait ou paierait si elle devait régler les contrats à la date de clôture, et elle est déterminée au moyen de techniques d'évaluation basées sur des données observables sur le marché. La juste valeur des dérivés sur devises incorporés reflète les montants estimés que la Compagnie recevrait ou paierait si elle devait régler les contrats de change à terme dont les modalités sont similaires au moyen de techniques d'évaluation basées sur des données observables sur le marché.

Le tableau suivant résume la variation de la juste valeur des instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net qui a été constatée en résultat net pour l'exercice :

| (en millions de dollars canadiens)                             | 2014      | 2013       |
|----------------------------------------------------------------|-----------|------------|
| Bons de souscription.....                                      | 44        | —          |
| Contrats à terme liés aux engagements en capitaux propres..... | —         | 153        |
|                                                                | <u>44</u> | <u>153</u> |

La juste valeur des instruments financiers est classée et évaluée selon la hiérarchie de la juste valeur suivante :

- Niveau 1 : évaluation de la juste valeur au moyen des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : évaluation de la juste valeur au moyen des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement, soit indirectement;
- Niveau 3 : évaluation de la juste valeur au moyen de données d'entrée non observables pour lesquelles peu ou aucune activité de marché n'existe et qui, par conséquent, nécessitent qu'une entité élabore ses propres hypothèses quant aux hypothèses qui seraient prises en compte par les intervenants du marché dans le cadre de l'établissement du prix.

Tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont évalués au moyen de données d'entrée autres que les prix cotés observables pour les actifs ou les passifs et sont par conséquent classés dans le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers de niveau 2 est déterminée au moyen de modèles d'évaluation qui nécessitent l'utilisation de données d'entrée. Ces données sont basées sur des données de marché externes, facilement observables, y compris des facteurs comme les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, ainsi que la volatilité des prix et des taux, le cas échéant. Les dérivés de taux d'intérêt sont évalués au moyen d'un modèle d'établissement des flux de trésorerie actualisés basé sur les courbes de taux d'intérêt du marché à la date de clôture. Les contrats de change à terme et les dérivés incorporés sont évalués en fonction de l'écart entre les taux contractuels et les taux de change au comptant à la date de clôture, puis actualisés afin de refléter la valeur temps de l'argent. Les options sur devises et les swaps de taux d'intérêt sont évalués en fonction de l'écart entre le taux d'exercice et le taux de change au comptant, la volatilité des taux de change et les taux d'intérêt du marché à la date de clôture. Les bons de souscription sont évalués selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui utilise des données comme l'échéance, le taux de rendement, le cours des actions et la volatilité.

## Gestion du capital

Dans sa définition du capital, la Compagnie inclut les éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens) | 2014         | (retraité –<br>se reporter à la<br>note 2z)<br>2013 |
|------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------|
| Emprunts à court terme.....        | 265          | 532                                                 |
| Emprunts à long terme.....         | 2 859        | 2 923                                               |
| Capital social.....                | 1 420        | 1 420                                               |
| Surplus d'apport.....              | 60           | 43                                                  |
| Bénéfices non distribués.....      | 693          | 491                                                 |
|                                    | <u>5 297</u> | <u>5 409</u>                                        |

Les objectifs de la Compagnie en matière de gestion du capital visent à maintenir suffisamment de liquidités pour soutenir les activités de la Compagnie, à se servir prudemment de la dette à long terme pour financer les actifs et les placements à long terme de la Compagnie et à fournir des rendements adéquats à ses actionnaires.

La Compagnie gère la structure de son capital, et y apporte des ajustements, à la lumière des changements touchant les conditions économiques et de ses objectifs stratégiques. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la Compagnie peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles participations en actions ou encore vendre des actifs afin de réduire la dette.

## Gestion du risque financier

La Compagnie est exposée au risque de crédit, de liquidité et de marché du fait qu'elle a recours à des instruments financiers. La description qui suit porte sur ces risques et sur la façon de gérer l'exposition à ces derniers.

### a) Risque de crédit

L'exposition de la Compagnie au risque de crédit se présente si un débiteur ou une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses engagements; ce risque découle principalement des dépôts à court terme, des créances et des instruments dérivés qui sont en position de profit. Le risque de crédit est réduit grâce à diverses techniques, notamment en choisissant des contreparties en fonction de cotes de crédit acceptables et en réduisant au minimum la concentration de positions avec chacune des contreparties. Il n'y a pas de concentration des soldes des débiteurs. La Compagnie ne considère pas son exposition au risque de crédit comme significative.

### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité se rapporte au risque que la Compagnie ne puisse s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance. La Compagnie gère le risque de liquidité grâce à une surveillance continue des flux de trésorerie réels et attendus, en tenant compte du caractère saisonnier des besoins de la Compagnie en matière de fonds de roulement, des ventes et des bénéfices. La facilité de crédit renouvelable de HBC, la facilité de crédit renouvelable américaine, de même que les facilités de découverts bancaires servent à conserver des liquidités suffisantes.

Les échéances contractuelles non actualisées (y compris les intérêts) des passifs financiers de la Compagnie se détaillent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | Dettes<br>fournisseurs<br>et autres<br>créditeurs | Dérivés   | Emprunts     | Autres<br>passifs | Total        |
|------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------|--------------|-------------------|--------------|
| Exercice :                         |                                                   |           |              |                   |              |
| 2015 .....                         | 1 290                                             | 1         | 418          | 27                | 1 736        |
| 2016 .....                         | —                                                 | —         | 147          | 27                | 174          |
| 2017 .....                         | —                                                 | —         | 441          | 11                | 452          |
| 2018 .....                         | —                                                 | 68        | 118          | —                 | 186          |
| 2019 .....                         | —                                                 | —         | 118          | —                 | 118          |
| Par la suite.....                  | —                                                 | —         | 3 992        | —                 | 3 992        |
|                                    | <u>1 290</u>                                      | <u>69</u> | <u>5 234</u> | <u>65</u>         | <u>6 658</u> |

La facilité de crédit renouvelable de HBC vient à échéance le 17 décembre 2019 et la facilité de crédit renouvelable américaine vient à chance le 4 novembre 2018. Ces montants sont présentés comme étant payables dans l'exercice 2015 dans le tableau ci-dessus afin de respecter la présentation dans les bilans consolidés.

### c) Risque de marché

La Compagnie est exposée au risque de change de même qu'au risque de taux d'intérêt.

#### i) Risque de change

HBC est une entité dont la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien et qui achète une part importante des stocks de ses activités canadiennes en dollars américains. HBC conclut des contrats de change à terme et des options sur devises afin de réduire le risque de change à l'égard de ces achats libellés en dollars américains. Les contrats de change à terme sont désignés et comptabilisés comme couvertures de flux de trésorerie des achats effectués en dollars américains.

Conformément à la politique de gestion du risque de la Compagnie, HBC peut couvrir jusqu'à 100 % de toutes les transactions en monnaie étrangère et les expositions économiques comptabilisées dans les bilans consolidés, ou présumées être des engagements fermes (p. ex., des bons de commande qui ont été émis pour des biens et des services en devises). La Compagnie peut également couvrir jusqu'à 70 % des transactions prévues (c.-à-d. les transactions pour lesquelles il n'y a pas d'engagements fermes). L'exposition nette de HBC au dollar américain est déterminée en fonction des entités qui utilisent le dollar canadien comme monnaie fonctionnelle. Au 31 janvier 2015 et au 1<sup>er</sup> février 2014, l'exposition nette de HBC au dollar américain, à l'exception de son investissement dans L&T Acquisition, se présente comme suit :

| <b>Exposition au dollar américain (en millions de dollars américains)</b> | <b>2014</b> | <b>2013</b>  |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|
| Dettes fournisseurs.....                                                  | (60)        | (56)         |
| Facilité de crédit renouvelable de HBC .....                              | (125)       | (5)          |
| Emprunt à terme B de premier rang.....                                    | (650)       | (2 000)      |
| Emprunt à terme de second rang.....                                       | —           | (300)        |
| Bons de commande en cours .....                                           | (17)        | (20)         |
| Contrats de change à terme.....                                           | 176         | 161          |
| Débiteurs intersociétés libellés en dollars américains.....               | 886         | 1 503        |
| <b>Total de l'exposition .....</b>                                        | <b>210</b>  | <b>(717)</b> |

Les dates de règlement des contrats de change à terme s'échelonnent entre février 2015 et décembre 2015, et le taux de change moyen pondéré est de 1,15.

Pour l'exercice 2014, HBC a comptabilisé un profit de 11 M\$ (une perte de 2 M\$ en 2013) relativement à la conversion ou au règlement d'éléments monétaires libellés en devises.

Les profits et les pertes estimés sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie qui devraient être reclassés en résultat au cours des 12 prochains mois correspondent à un profit net de 11 M\$.

L'investissement net de la Compagnie dans L&T Acquisition représente un risque de change pour HBC. HBC a utilisé une couverture d'investissement net pour atténuer ce risque. HBC avait initialement désigné un montant de 800 M\$ US de l'emprunt à terme B de premier rang en tant que couverture des premiers 800 M\$ US d'actif net de L&T Acquisition. La couverture a été ensuite réduite à 350 M\$ US lors du remboursement d'une certaine dette (note 28) et par la suite à néant lors du remboursement de l'emprunt à terme B de premier rang (note 14). La conversion des devises liée au bénéfice net de L&T Acquisition a une incidence sur le résultat net consolidé. La conversion de devises liée à l'investissement de HBC dans L&T Acquisition a une incidence sur les autres éléments du résultat global.

Sur une base annualisée, après avoir tenu compte de la couverture du risque de change de la Compagnie, un renforcement du dollar américain de 1 % par rapport au dollar canadien au 31 janvier 2015 aurait eu une incidence de néant sur le bénéfice net de l'exercice 2014 (2013 – augmentation de la perte nette de 2 M\$).

## ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de la Compagnie découle des emprunts à court et à long terme. Les emprunts émis à divers taux exposent la Compagnie au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie. Au cours des exercices 2014 et 2013, les emprunts à taux variable de la Compagnie étaient libellés en dollars américains et en dollars canadiens.

Le risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie est atténué par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt.

Les intérêts de l'emprunt à terme B de premier rang, de la facilité de crédit renouvelable américaine et de l'emprunt hypothécaire de Lord & Taylor comportent tous une composante variable et sont basés sur le LIBOR. Ces emprunts sont exposés au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie si les taux variables augmentent.

Le 26 novembre 2012, LT 424 a conclu des swaps de taux d'intérêt qui ont pour effet de fixer à 3,85 % le taux d'intérêt de l'emprunt hypothécaire de Lord & Taylor. Les swaps de taux d'intérêt sont désignés à titre de couverture de flux de trésorerie. Les produits d'intérêts nets reçus en vertu de ces ententes sont compris dans les charges financières. La date d'entrée en vigueur de ces ententes est le 7 septembre 2012 et leur date d'échéance est le 10 septembre 2017.

Une augmentation de 100 points de base du LIBOR au cours du dernier exercice se serait traduite par une diminution du bénéfice net de 5 M\$ pour l'exercice 2014 (augmentation de la perte nette de 3 M\$ en 2013). Cette analyse de sensibilité

n'inclut pas l'incidence qu'une augmentation de 1 % des taux LIBOR aurait eue sur la juste valeur des swaps de taux d'intérêt.

Dans le cadre de la transaction relative à l'emprunt hypothécaire de Saks (note 14), la Compagnie a conclu deux contrats à terme de swap de fixation du taux d'intérêt distincts (les « contrats de fixation du taux d'intérêt »), au cours de l'exercice 2014, qui ont permis à la Compagnie de fixer le taux d'intérêt à payer sur l'emprunt hypothécaire, pour toute la durée de l'emprunt. La Compagnie a désigné les contrats de fixation du taux d'intérêt comme des couvertures des flux de trésorerie à l'égard du produit prévu de la transaction relative à l'emprunt hypothécaire de Saks. La Compagnie a évalué chacune des relations de couverture comme étant hautement efficace et au 31 janvier 2015, une perte nette réalisée de 9 M\$ et des impôts différés connexes de 4 M\$ étaient inclus dans les autres éléments du résultat global, et représentaient les ajustements à la valeur de marché de la juste valeur pour la période allant du 10 octobre 2014 et du 5 novembre 2014, respectivement, soit les dates de signature de chacun des contrats de fixation du taux d'intérêt, au 3 décembre 2014, date de clôture de l'emprunt hypothécaire de Saks.

La juste valeur des contrats de fixation du taux d'intérêt a été déterminée au moyen d'une technique d'évaluation qui utilise des données observables sur le marché et repose sur les écarts entre le taux du contrat et les taux du marché à la date de clôture, et en tenant compte de l'actualisation pour refléter la valeur temps de l'argent.

La facilité de crédit renouvelable de HBC décrite à la note 14 porte intérêt à un taux variable basé sur l'option choisie en ce qui a trait aux taux d'intérêt, majoré d'un écart fixe. HBC est exposée au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie lorsque le taux variable augmente.

Sur une base annualisée, une augmentation de 100 points de base du taux d'intérêt choisi au cours du dernier exercice se serait traduite par une diminution du bénéfice net de néant pour l'exercice 2014 (augmentation de la perte nette de 3 M\$ en 2013).

### **iii) Autres risques**

Le 29 juillet 2013, afin de financer une portion de la contrepartie liée à l'acquisition de Saks, la Compagnie a reçu des engagements en capitaux propres de HSILP et du Fonds WF. Les engagements en capitaux propres de HSILP et du Fonds WF requièrent que la Compagnie émette des actions ordinaires (se reporter à la note 20) à une date ultérieure au prix de 17,00 \$ par action (sous réserve de rajustement dans certaines circonstances particulières). En raison de la variabilité du prix d'émission de l'action et de certaines caractéristiques des ententes d'investissement avec HSILP et le Fonds WF, les contrats à terme liés aux engagements en capitaux propres ont été comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés. Le jour de la signature de l'entente de fusion avec Saks (l'« entente de fusion »), les contrats à terme liés aux engagements en capitaux propres se situaient dans une position représentant un actif. Au cours de l'exercice 2013, la Compagnie a comptabilisé une charge de 153 M\$, correspondant aux ajustements à la valeur de marché pour la période allant de la date de signature de l'entente de fusion au 4 novembre 2013, la date de clôture de l'acquisition. Les justes valeurs ont été déterminées au moyen d'un modèle d'évaluation des contrats à terme selon les hypothèses décrites ci-après. À l'exécution de l'acquisition et à la fin de la période d'engagement, la Compagnie a décomptabilisé les contrats à terme liés aux engagements en capitaux propres et a reclassé le passif financier connexe de 130 M\$ dans le capital social (note 20).

En raison de certaines caractéristiques des bons de souscription émis dans le cadre de l'acquisition (note 4), les bons de souscription sont présentés à titre de passifs financiers dérivés comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés.

Durant l'exercice 2014, en ce qui a trait aux 1,5 million de bons de souscription émis en faveur de HSILP parallèlement à la signature de l'entente de fusion (les « bons de souscription liés à l'entente de fusion »), la Compagnie a comptabilisé des charges financières de 10 M\$ (5 M\$ en 2013) correspondant aux ajustements à la valeur de marché de la juste valeur au 31 janvier 2015. Au 31 janvier 2015, la juste valeur des bons de souscription liés à l'entente de fusion était de 15 M\$ (5 M\$ au 1<sup>er</sup> février 2014).

En ce qui a trait aux 5,25 millions de bons de souscription émis en faveur de HSILP et du Fonds WF le 4 novembre 2013, à la clôture de l'acquisition (les « bons de souscription liés à l'acquisition »), la Compagnie a comptabilisé des charges financières de 34 M\$ durant l'exercice 2014 (produits financiers de 5 M\$ en 2013) correspondant aux ajustements à la valeur de marché de la juste valeur au 31 janvier 2015. Le 31 janvier 2015, la juste valeur des bons de souscription liés à l'acquisition était de 53 M\$ (19 M\$ au 1<sup>er</sup> février 2014). La Compagnie continuera de consigner les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des bons de souscription jusqu'à la date d'exercice ou jusqu'à l'échéance, selon le plus rapproché des deux moments.

La juste valeur des bons de souscription a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes selon les hypothèses décrites dans le tableau ci-dessous :

|                                                        |          |
|--------------------------------------------------------|----------|
| Cours de l'action – 31 janvier 2015 .....              | 23,42 \$ |
| Cours de l'action – 1 <sup>er</sup> février 2014 ..... | 16,47 \$ |
| Cours de l'action – 26 juillet 2013 .....              | 16,49 \$ |

|                                                                        | 31 janvier 2015 | 1 <sup>er</sup> février 2014 |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------------|
| Volatilité attendue .....                                              | 45 %            | 27 %                         |
| Rendement de l'action .....                                            | 0,85 %          | 1,31 %                       |
| Taux d'intérêt sans risque .....                                       | 0,50 %          | 1,21 %                       |
| Durée attendue – bons de souscription liés à l'entente de fusion ..... | 3,5 ans         | 4,5 ans                      |
| Durée attendue – bons de souscription liés à l'acquisition .....       | 3,8 ans         | 4,8 ans                      |

## NOTE 19. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

### Régimes d'options

La Compagnie attribue des options à certains employés qui permettent à chaque participant d'exercer leurs options sur actions pour souscrire des actions ordinaires ou recevoir un paiement en espèces, au gré de la Compagnie. Le paiement en espèces correspond à la différence entre le cours des actions ordinaires sur le marché à la date d'exercice et le prix d'exercice de l'option sur actions. Le prix d'exercice de chaque option correspond à la moyenne pondérée du cours de l'action pour la période de cinq jours qui précède la date de l'attribution. La Compagnie utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions émises. La juste valeur de chaque option est établie à la date de l'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes.

Les droits des options des hauts dirigeants deviennent acquis dans une proportion de 50 % au cours de la quatrième et de la cinquième année suivant la date de l'attribution. Les options sont d'une durée de 7 à 10 ans et font immédiatement l'objet d'une renonciation si le titulaire est congédié avec un motif valable, ou après 45 jours dans le cas d'un départ volontaire ou d'un congédiement sans motif valable. Les options sur actions sont assujetties à un échancier d'acquisition proportionnel dans le cas où le titulaire est congédié. En ce qui concerne les options des hauts dirigeants en cours, 1 864 437 actions (2 003 109 actions en 2013) sont assujetties à des conditions liées au rendement et les droits liés à ces options ne deviennent acquis que si le cours de clôture moyen pondéré de l'action pour la période de 20 jours de Bourse se terminant à la date d'acquisition est au moins supérieur de 50 % au prix de souscription du PAPE de la Compagnie ou si les conditions liées au rendement sont remplies après la date d'acquisition, mais avant la date d'échéance.

Les transactions liées aux options des hauts dirigeants sont les suivantes :

|                                                                        | 2014             |                               | 2013             |                               |
|------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|
|                                                                        | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré |
| En cours au début de l'exercice .....                                  | 6 562 603        | 17,13 \$                      | 6 090 500        | 17,00 \$                      |
| Attribuées .....                                                       | 3 264 118        | 19,70 \$                      | 975 603          | 17,89 \$                      |
| Ayant fait l'objet d'une renonciation .....                            | (881 124)        | 17,14 \$                      | (503 500)        | 17,00 \$                      |
| En cours à la fin de l'exercice .....                                  | 8 945 597        | 18,07 \$                      | 6 562 603        | 17,13 \$                      |
| Options sur actions pouvant être exercées à la fin de l'exercice ..... | —                | —                             | —                | —                             |

La juste valeur à la date d'attribution des options attribuées aux hauts dirigeants au cours de l'exercice 2014 était de 16 M\$ (5 M\$ en 2013).

Le tableau suivant résume l'information concernant les options sur actions attribuées aux hauts dirigeants en cours et pouvant être exercées au 31 janvier 2015 :

| Fourchette des prix d'exercice | Nombre d'options en cours | Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années) | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options pouvant être exercées au 31 janvier 2015 | Prix d'exercice moyen pondéré |
|--------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------|
| 17,00 \$ à 17,49 \$.....       | 5 851 509                 | 7,7                                                       | 17,01 \$                      | —                                                         | —                             |
| 17,50 \$ à 17,99 \$.....       | 1 320 567                 | 6,3                                                       | 17,61 \$                      | —                                                         | —                             |
| 18,00 \$ à 18,85 \$.....       | 589 363                   | 8,9                                                       | 18,47 \$                      | —                                                         | —                             |
| 23,50 \$ à 23,99 \$.....       | 1 184 158                 | 6,9                                                       | 23,58 \$                      | —                                                         | —                             |
| Total.....                     | 8 945 597                 | 7,5                                                       | 18,07 \$                      | —                                                         | —                             |

Les droits des options attribuées aux autres membres de la direction deviennent acquis après la troisième année et ces options ont une durée de 7 ans, sans condition liée au rendement. Les options font immédiatement l'objet d'une renonciation si le titulaire est congédié avec un motif valable, ou après 45 jours dans le cas d'un départ volontaire ou d'un congédiement sans motif valable. Les options sur actions sont assujetties à un échéancier d'acquisition proportionnel dans le cas où le titulaire est congédié.

Les transactions liées aux options des autres membres de la direction sont les suivantes :

|                                                                       | 2014             |                               | 2013             |                               |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|
|                                                                       | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré |
| En cours au début de l'exercice .....                                 | 969 600          | 17,03 \$                      | 929 800          | 17,00 \$                      |
| Attribuées.....                                                       | 1 042 400        | 17,65 \$                      | 197 000          | 17,17 \$                      |
| Ayant fait l'objet d'une renonciation.....                            | (282 600)        | 17,33 \$                      | (157 200)        | 17,01 \$                      |
| En cours à la fin de l'exercice.....                                  | 1 729 400        | 17,35 \$                      | 969 600          | 17,03 \$                      |
| Options sur actions pouvant être exercées à la fin de l'exercice..... | —                | —                             | —                | —                             |

La juste valeur à la date d'attribution des options attribuées aux autres membres de la direction au cours de l'exercice 2014 était de 5 M\$ (1 M\$ en 2013).

Le tableau suivant résume l'information concernant les options sur actions des autres membres de la direction en cours et pouvant être exercées au 31 janvier 2015 :

| Fourchette des prix d'exercice | Nombre d'options en cours | Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années) | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options pouvant être exercées au 31 janvier 2015 | Prix d'exercice moyen pondéré |
|--------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------|
| 17,00 \$ à 17,49 \$.....       | 955 800                   | 5,1                                                       | 17,04 \$                      | —                                                         | —                             |
| 17,50 \$ à 17,99 \$.....       | 756 000                   | 6,3                                                       | 17,61 \$                      | —                                                         | —                             |
| 23,50 \$ à 23,99 \$.....       | 17 600                    | 6,9                                                       | 23,58 \$                      | —                                                         | —                             |
| Total.....                     | 1 729 400                 | 5,7                                                       | 17,35 \$                      | —                                                         | —                             |

Les hypothèses qui ont servi à l'évaluation de la juste valeur à la date d'attribution des options des hauts dirigeants et des autres membres de la direction attribuées au cours des exercices 2014 et 2013 en vertu du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes sont les suivantes :

|                                                     | 2014            | 2013            |
|-----------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Rendement attendu de l'action.....                  | 0,9 % à 1,2 %   | 1,1 % à 2,4 %   |
| Volatilité attendue des cours des actions .....     | 24,1 % à 35,8 % | 30,3 % à 38,7 % |
| Taux d'intérêt sans risque .....                    | 1,0 % à 1,6 %   | 1,4 % à 1,6 %   |
| Durée de vie attendue des options (en années) ..... | 5,0 à 6,5       | 6,5             |

## Régime d'actions fictives

La Compagnie attribue des actions fictives à certains employés. Au cours de l'exercice 2014, la Compagnie a attribué 183 150 unités d'actions fictives (néant en 2013) avec une juste valeur de 3 M\$ (néant en 2013) à la date d'attribution. Les droits liés aux unités sont acquis sur une période de trois ans et les unités seront réglées en actions ordinaires de la Compagnie ou en espèces, au gré de la Compagnie. Au 31 janvier 2015, 271 125 unités d'actions fictives étaient en cours (166 500 au 1<sup>er</sup> février 2014).

## Unités d'actions restreintes

La Compagnie attribue des unités d'actions restreintes à certains employés. Au cours de l'exercice 2014, la Compagnie a attribué 272 252 unités d'actions restreintes (115 980 en 2013) assorties d'une durée de trois ans. Les droits devraient être acquis sur toutes ces unités. La juste valeur des unités d'actions restreintes à la date d'attribution était de 5 M\$ (2 M\$ en 2013) et a été déterminée en fonction du cours de l'action de la Compagnie au moment de l'attribution. Les unités d'actions restreintes ont été attribuées selon des conditions similaires à celles liées aux unités attribuées dans le cadre du PAPE. Au 31 janvier 2015, 414 240 unités d'actions restreintes étaient en cours (153 752 au 1<sup>er</sup> février 2014).

## Unités d'actions au rendement

Les transactions liées aux unités d'actions au rendement sont les suivantes :

|                                                                                        | 2014      | 2013     |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------|
| En cours au début de l'exercice .....                                                  | 660 162   | —        |
| Attribuées.....                                                                        | 1 158 187 | 674 939  |
| Ayant fait l'objet d'une renonciation.....                                             | (155 594) | (14 777) |
| En cours à la fin de l'exercice.....                                                   | 1 662 755 | 660 162  |
| Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années) à la fin de l'exercice ..... | 2,0       | 2,9      |

La juste valeur à la date d'attribution des unités d'actions au rendement attribuées au cours de l'exercice 2014 était de 20 M\$ (10 M\$ en 2013). Les droits devraient être acquis sur une tranche de 15 M\$ (8 M\$ en 2013) de ces unités. La juste valeur a été déterminée en fonction du cours de l'action de la Compagnie au moment de l'attribution et ajustée afin de refléter le fait que les unités d'actions au rendement ne donnent pas droit à des dividendes. Les droits aux unités d'actions au rendement deviennent acquis sur une période de trois ans à compter de la date d'attribution à la fin d'une année civile donnée et les unités font immédiatement l'objet d'une renonciation si le titulaire est congédié avec un motif valable, ou après 45 jours dans le cas d'un départ volontaire ou d'un congédiement sans motif valable, selon un échéancier d'acquisition proportionnel dans le cas où le titulaire est congédié.

## Unités d'actions différées

La Compagnie attribue des unités d'actions différées aux membres du conseil d'administration. Au cours de l'exercice 2014, la Compagnie a attribué 52 240 unités (49 823 en 2013) d'une juste valeur de 1 M\$ à la date d'attribution (1 M\$ en 2013). La juste valeur a été déterminée en fonction du cours de l'action de la Compagnie au moment de l'attribution. Aucun administrateur n'a le droit de recevoir des avantages en vertu du régime d'unités d'actions différées avant qu'il cesse d'être un administrateur. Au 31 janvier 2015, 110 221 unités d'actions différées étaient en cours (57 981 au 1<sup>er</sup> février 2014).

## Charges de rémunération fondée sur des actions

Le total des charges de rémunération fondée sur des actions pour les exercices 2014 et 2013 se présente comme suit :

|                                                              | 2014      | 2013      |
|--------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Options sur actions .....                                    | 11        | 7         |
| Autre rémunération fondée sur des actions <sup>1</sup> ..... | 6         | 3         |
|                                                              | <u>17</u> | <u>10</u> |

1. Comprend les actions fictives, les unités d'actions restreintes, les unités d'actions au rendement et les unités d'actions différées.

## Régimes d'intéressement à long terme

La Compagnie et ses filiales proposent un régime d'intéressement à long terme (le « RILT ») à certains hauts dirigeants. En vertu de ce régime, un maximum de 100 000 000 d'unités incitatives peut être attribué, ce qui donne aux participants le droit de recevoir des paiements en trésorerie ou, à la discrétion exclusive du conseil d'administration, des actions de l'entité qui les attribue au lieu de paiements en trésorerie. La Compagnie avait cessé d'effectuer des attributions en vertu de ce régime au 28 janvier 2012.

Les unités incitatives avaient des échéances allant jusqu'à dix ans, l'acquisition des droits s'effectuait en tranches égales sur une période de service de cinq ans, et elles étaient payées lors d'un changement de contrôle ou d'un premier appel public à l'épargne, selon ce qui était défini dans le RILT. Chaque unité incitative était payée selon la plus-value de l'unité, conformément aux modalités de chaque attribution.

La plus-value de l'unité reflétait le rendement de la valeur nette réelle de l'entité par rapport à une valeur nette réelle cible établie à la date d'attribution, selon les modalités de l'attribution. Ces attributions ont été effectuées au niveau de HBC et de chacune des filiales; les montants finaux à payer étaient déterminés en fonction du rendement de HBC ou de la filiale, selon l'entité à laquelle se rapporte l'attribution.

Au cours de l'exercice 2014, un montant de néant (8 M\$ en 2013) a été payé au titre du rachat d'unités du régime d'intéressement à long terme. Le montant du passif lié aux paiements futurs relatifs à ces rachats était de néant au 31 janvier 2015 (néant au 1<sup>er</sup> février 2014).

## NOTE 20. CAPITAL SOCIAL

Au 31 janvier 2015, le capital social autorisé de HBC se composait d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en série.

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de toucher des dividendes lorsqu'ils sont, à l'occasion, déclarés, et d'exercer un droit de vote par action aux assemblées des actionnaires.

### Actions ordinaires

Le 29 juillet 2013, afin de financer une portion de la contrepartie liée à l'acquisition de Saks, la Compagnie a reçu des engagements en capitaux propres de HSILP et du Fonds WF qui correspondent en dollars canadiens à un montant pouvant atteindre 500 M\$ US et 250 M\$ US de financement par capitaux propres, respectivement. En contrepartie de l'engagement en capitaux propres de HSILP, parallèlement à la signature de l'entente de fusion, la Compagnie a émis 1,5 million de bons de souscription d'actions en faveur de HSILP, puis a émis 3,5 millions de bons de souscription d'actions supplémentaires en faveur de HSILP à la clôture de l'acquisition. En contrepartie de l'engagement en capitaux propres du Fonds WF, la Compagnie a émis 1,75 million de bons de souscription d'actions en faveur du Fonds WF à la clôture de l'acquisition (note 18).

Le 10 septembre 2013, la Compagnie a émis 16 050 000 reçus de souscription, au prix de 17,15 \$ par reçu de souscription, pour un produit brut total de 275 M\$, déduction faite des coûts de 11 M\$. Les reçus de souscription ont été émis dans le but de financer une portion de la contrepartie nécessaire à l'acquisition de Saks. Le produit net de l'émission de reçus de souscription a été entiercé jusqu'à la clôture de l'acquisition. Ainsi, le 4 novembre 2013, la Compagnie a émis 16 050 000 actions ordinaires en échange des reçus de souscription.

Le 4 novembre 2013, à la clôture de l'acquisition, la Compagnie a émis 30 673 530 actions ordinaires pour un produit de 521 M\$ (500 M\$ US) à HSILP et 15 376 471 actions ordinaires pour un produit de 261 M\$ (250 M\$ US) au Fonds WF.

Les variations touchant les actions ordinaires émises et en circulation se présentent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)                                                                                                                 | Nombre d'actions   | Capital social (\$) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------|
| Émises et en circulation au 2 février 2013 .....                                                                                                                               | 120 000 000        | 246                 |
| Conversion des reçus de souscription en actions ordinaires (déduction faite des coûts liés au placement, des coûts de transaction et de l'impôt sur le résultat de 9 M\$)..... | 16 050 000         | 266                 |
| Émission d'actions ordinaires à HSILP et au Fonds WF (déduction faite des coûts de transaction et de l'impôt sur le résultat de 4 M\$).....                                    | 46 050 001         | 778                 |
| Juste valeur des contrats à terme liés aux engagements en capitaux propres transférée aux capitaux propres (note 18) .....                                                     | —                  | 130                 |
| <b>Émises et en circulation au 1<sup>er</sup> février 2014 et au 31 janvier 2015.....</b>                                                                                      | <b>182 100 001</b> | <b>1 420</b>        |

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2015, la Compagnie a déclaré et versé des dividendes aux porteurs d'actions ordinaires totalisant 36 M\$ (43 M\$ en 2013).

### Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en tout temps, et à l'occasion, en une ou plusieurs séries. Le conseil d'administration est autorisé à fixer, avant l'émission, le nombre d'actions privilégiées de chaque série, ainsi que la contrepartie par action, la désignation des actions et les modalités se rapportant à celles-ci, ce qui peut comprendre des droits de vote. Les actions privilégiées de chaque série seront de rang égal aux actions privilégiées des autres séries et auront priorité sur les actions ordinaires et toute autre action d'un rang inférieur à celui des actions privilégiées à l'égard du paiement des dividendes et à la distribution de tout bien ou actif advenant la liquidation ou la dissolution de la Compagnie, qu'elle soit volontaire ou non.

Au 31 janvier 2015 et au 1<sup>er</sup> février 2014, il n'y avait aucune action privilégiée émise et en circulation.

### Bons de souscription

Au 31 janvier 2015 et au 1<sup>er</sup> février 2014, les 6,75 millions de bons de souscription émis en faveur de HSILP et du Fonds WF en contrepartie des engagements en capitaux propres sont en circulation. Les bons de souscription peuvent être exercés en actions ordinaires de la Compagnie à un prix d'exercice de 17,00 \$ par bon de souscription, qui peut, dans certaines circonstances, être assujéti à un ajustement. Les bons de souscription arriveront à échéance le 4 novembre 2018.

### NOTE 21. BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION ORDINAIRE

Le bénéfice net (la perte nette) par action ordinaire et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sont calculés comme suit :

| (en millions de dollars canadiens ou d'actions, sauf les montants par action)                             | 2014 | 2013   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------|
| Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies pour le bénéfice de base par action .....     | 238  | (177)  |
| Perte nette liée aux activités abandonnées pour le bénéfice de base par action .....                      | —    | (82)   |
| Bénéfice net (perte nette) pour le bénéfice de base par action .....                                      | 238  | (259)  |
| <br>Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies pour le bénéfice de base par action ..... | 238  | (177)  |
| Incidence des bons de souscription .....                                                                  | —    | (5)    |
| Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies pour le bénéfice dilué par action .....       | 238  | (182)  |
| Perte nette liée aux activités abandonnées pour le bénéfice dilué par action .....                        | —    | (82)   |
| Bénéfice net (perte nette) pour le bénéfice dilué par action .....                                        | 238  | (264)  |
| <br>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation .....                                        | 182  | 135    |
| Effet dilutif des options et des unités d'actions restreintes .....                                       | 1    | —      |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué .....                                      | 183  | 135    |
| <br>Bénéfice net (perte nette) de base par action ordinaire                                               |      |        |
| Activités poursuivies .....                                                                               | 1,31 | (1,31) |
| Activités abandonnées .....                                                                               | —    | (0,61) |
|                                                                                                           | 1,31 | (1,92) |
| <br>Bénéfice net (perte nette) dilué(e) par action ordinaire                                              |      |        |
| Activités poursuivies .....                                                                               | 1,30 | (1,34) |
| Activités abandonnées .....                                                                               | —    | (0,61) |
|                                                                                                           | 1,30 | (1,95) |

Le calcul du bénéfice net (de la perte nette) dilué(e) par action ordinaire exclut 7 321 079 instruments potentiellement dilutifs (9 183 476 en 2013), car ils ont un effet antidilutif.

## NOTE 22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Des transactions entre HBC et ses filiales (note 27), qui sont des parties liées, ont été éliminées à la consolidation et ne sont pas présentées dans cette note. Les détails des transactions avec d'autres parties liées sont présentés ci-dessous.

Le 6 mai 2011, une filiale de L&T Acquisition a conclu un contrat de location de deux ans avec SP 35 L.P. (le « propriétaire ») visant une superficie d'environ 31 000 pieds carrés à Shrewsbury, au New Jersey. Le contrat de location a été modifié le 17 janvier 2013 afin d'y ajouter trois options de renouvellement. Les deux premières options de renouvellement sont d'une durée de deux et de trois ans, respectivement, au coût annuel de 440 000 \$ US. La troisième option de renouvellement est d'une durée de cinq ans au coût annuel de 484 000 \$ US. Les deux premières options de renouvellement ont été exercées. Les montants imputés à la Compagnie en vertu de l'entente de location pour l'exercice 2014 s'élevaient à 440 000 \$ US (376 000 \$ US en 2013). Le propriétaire est une société affiliée de National Realty & Development Corp. (« NRDC »). Richard Baker et Robert Baker, les dirigeants de NRDC, sont administrateurs de la Compagnie.

Pour l'exercice 2014, la Compagnie a comptabilisé une somme à recevoir de Hudson's Bay Trading Company, LP, un actionnaire de la Compagnie, de 314 000 \$ (300 000 \$ en 2013) relativement au remboursement des charges engagées pour des services fournis par HBC pour son compte.

Le 25 février 2014, la Compagnie a conclu l'entente visant la vente de son complexe commercial phare situé au centre-ville de Toronto et de la Tour Simpson à une société affiliée de La Corporation Cadillac Fairview Limitée, une société affiliée de HSILP, pour un prix d'achat de 650 M\$ (note 28).

Tous les montants mentionnés dans la présente section ont été comptabilisés à la valeur d'échange de la transaction.

## NOTE 23. RÉMUNÉRATION

Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants pour les exercices 2014 et 2013 :

| (en millions de dollars canadiens)        | 2014      | 2013      |
|-------------------------------------------|-----------|-----------|
| Prestations à court terme.....            | 10        | 9         |
| Avantages postérieurs à l'emploi.....     | 1         | 2         |
| Autres prestations à long terme .....     | 10        | 9         |
| Rémunération fondée sur des actions ..... | 8         | 4         |
|                                           | <u>29</u> | <u>24</u> |

La rémunération décrite dans le tableau ci-dessus fait partie de la charge totale au titre des avantages du personnel comptabilisée par la Compagnie au cours de l'exercice 2014 et totalisant 1 703 M\$ (1 157 M\$ en 2013, y compris en ce qui a trait aux activités abandonnées).

## NOTE 24. PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 janvier 2015, la Compagnie était partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités. Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la Compagnie est exposée en raison de ces réclamations et de ces litiges ou de ces cotisations fiscales et de ces nouvelles cotisations, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des polices d'assurance de la Compagnie ou autrement, n'est pas suffisamment significatif pour être présenté dans les états financiers consolidés; il pourrait néanmoins avoir une incidence significative pour les périodes futures.

## NOTE 25. GARANTIES

Dans le cours normal des activités, la Compagnie évalue régulièrement son portefeuille de biens immobiliers et l'emplacement de ses magasins. Selon les évaluations effectuées au cours des derniers exercices, la Compagnie a fermé certains magasins considérés comme non stratégiques. En ce qui concerne les locaux qu'elle louait, dans la mesure du possible, la Compagnie a cédé les contrats de location à d'autres exploitants de magasins de détail. Cependant, malgré la

cession, elle a conservé une obligation envers le propriétaire en vertu de ses contrats comme si elle était le locataire initial. Si le cessionnaire ne respecte pas le contrat de location, la Compagnie demeurera responsable d'effectuer le paiement au propriétaire des montants exigibles en vertu du contrat de location. L'échéance des contrats de location cédés peut aller jusqu'à l'exercice 2024. Au 31 janvier 2015, ces contrats de location prévoyaient des paiements minimaux futurs au titre de la location de 154 M\$ (150 M\$ au 1<sup>er</sup> février 2014). De ce montant, une tranche de 113 M\$ se rapporte aux contrats de location cédés à Target (145 M\$ au 1<sup>er</sup> février 2014), en plus des autres charges liées aux contrats de location, comme l'impôt foncier et l'entretien des aires communes. La Compagnie a conclu une entente de garantie et d'indemnisation complète, inconditionnelle et continue avec la société mère de Target à l'égard des obligations continues relatives aux contrats de location de magasins acquis par Target (ou par ses filiales), ce qui comprend la prise en charge de l'ensemble des obligations et des passifs de Zellers découlant de ces contrats de location après la clôture de la vente. L'obligation de la Compagnie serait remplie au moyen des paiements des cessionnaires actuels ou futurs et de leur obligation envers la Compagnie à l'égard du respect des contrats de location cédés. Les passifs éventuels liés à ces garanties pourraient être assujettis à certaines mesures défensives de la Compagnie. La Compagnie ne prévoit pas effectuer de paiements importants relativement à ces obligations en vertu des contrats de location et est d'avis que le risque de perte importante est faible.

Dans le cadre de la vente des droits de tenure à bail à Target, la Compagnie a indemnisé Target jusqu'à concurrence de 1 825 M\$ en ce qui a trait à tout dommage découlant du défaut de se conformer à toute déclaration ou garantie en vertu de l'entente relative à la transaction, du défaut de la Compagnie de respecter l'une ou l'autre de ses obligations en vertu de l'entente, de l'utilisation de toute propriété louée avant le transfert à Target, des obligations environnementales liées à l'une ou l'autre des propriétés louées et de tout passif associé aux propriétés louées non pris en charge par Target.

De temps à autre, Saks a émis des garanties à des propriétaires dans le cadre de contrats de location pour des magasins exploités par ses filiales. Certains de ces magasins ont été vendus dans le cadre de la vente du groupe de grands magasins Saks à Belk, Inc. en 2005 et de la vente du groupe de grands magasins Northern à The Bon-Ton Stores, Inc. en 2006. Si les acheteurs ne respectent pas certaines obligations en vertu des contrats de location garantis, la Compagnie pourrait avoir des obligations envers les propriétaires en vertu de ces garanties. Les modalités de ces contrats de location garantis peuvent se prolonger jusqu'en 2024. Au 31 janvier 2015, ces contrats de location prévoyaient des paiements minimaux futurs au titre de la location de 103 M\$ (105 M\$ au 1<sup>er</sup> février 2014). En se basant sur les données actuellement disponibles, la Compagnie ne croit pas que ses obligations potentielles en vertu des contrats de location garantis seraient importantes.

Dans le cours normal des activités, la Compagnie a conclu des ententes en vertu desquelles elle s'engage à indemniser les contreparties. Ces contrats d'indemnisation prévoient que la Compagnie dédommagera les contreparties des frais qui découleront des manquements aux contrats ou aux garanties, des modifications de nature législative ou réglementaire ou des réclamations qui surviendraient par suite de litiges qu'elles pourraient subir par suite de ces transactions. En outre, la Compagnie a conclu des contrats d'indemnisation des administrateurs et des dirigeants. Les modalités de ces contrats d'indemnisation varieront en fonction du contrat. Étant donné la nature de ces contrats d'indemnisation, la Compagnie n'est pas en mesure d'estimer le passif éventuel maximal, mais ne prévoit pas effectuer de paiements importants relativement à ces engagements.

## NOTE 26. INFORMATION SECTORIELLE

La Compagnie a un seul secteur à présenter, soit celui des grands magasins, qui génère des produits par la vente de vêtements et d'accessoires de mode, de cosmétiques et d'articles pour la maison aux clients d'un marché cible semblable. Le secteur des grands magasins, qui comprend les enseignes la Baie d'Hudson, Lord & Taylor, Saks Fifth Avenue, OFF 5TH et Home Outfitters (Déco Découverte au Québec), est géré par le principal directeur opérationnel et soutenu par une fonction de services partagés intégrés.

Le tableau suivant résume les ventes au détail liées aux activités poursuivies, le total du bénéfice d'exploitation lié aux activités poursuivies ainsi que le total des actifs par région :

| (en millions de dollars canadiens) | 2014                | 2013                |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Total des ventes au détail</b>  |                     |                     |
| Canada .....                       | <b>2 810</b>        | 2 719               |
| États-Unis .....                   | <b>5 359</b>        | 2 504               |
|                                    | <b><u>8 169</u></b> | <b><u>5 223</u></b> |

| (en millions de dollars canadiens)                    | 2014       | (retraité –<br>se reporter à la<br>note 2z)<br>2013 |
|-------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------------------|
| <b>Total du bénéfice (de la perte) d'exploitation</b> |            |                                                     |
| Canada .....                                          | <b>413</b> | 38                                                  |
| États-Unis .....                                      | <b>68</b>  | (33)                                                |
|                                                       | <b>481</b> | 5                                                   |

| (en millions de dollars canadiens)     | 2014         | (retraité –<br>se reporter à la<br>note 2z et à la<br>note 4)<br>2013 |
|----------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------|
| <b>Actifs non courants<sup>1</sup></b> |              |                                                                       |
| Canada .....                           | <b>666</b>   | 695                                                                   |
| États-Unis .....                       | <b>5 268</b> | 4 616                                                                 |
|                                        | <b>5 934</b> | 5 311                                                                 |
| <b>Total de l'actif</b>                |              |                                                                       |
| Canada .....                           | <b>1 903</b> | 1 749                                                                 |
| États-Unis .....                       | <b>7 169</b> | 6 193                                                                 |
|                                        | <b>9 072</b> | 7 942                                                                 |

1. Exclut les actifs d'impôt différé ainsi que les régimes de retraite et les avantages du personnel

## NOTE 27. FILIALES

Les entités contrôlées par HBC sont incluses dans les présents états financiers consolidés. Il y a une situation de contrôle lorsque la Compagnie a la capacité de diriger les activités pertinentes et le rendement d'une entité. Les états financiers de ces entités sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de début du contrôle jusqu'à la date où ce contrôle prend fin. Les principales filiales de la Compagnie sont les suivantes :

| Nom de la filiale                     | Pays de<br>constitution et<br>d'exploitation | Participation |       |
|---------------------------------------|----------------------------------------------|---------------|-------|
|                                       |                                              | 2014          | 2013  |
| Zellers Inc. ....                     | Canada                                       | s.o.          | 100 % |
| Lord & Taylor LLC .....               | États-Unis                                   | 100 %         | 100 % |
| LT Propco LLC .....                   | États-Unis                                   | 100 %         | 100 % |
| LT 424 LLC .....                      | États-Unis                                   | 100 %         | 100 % |
| Saks Incorporated .....               | États-Unis                                   | 100 %         | 100 % |
| Saks Flagship Real Property LLC ..... | États-Unis                                   | 100 %         | s.o.  |

## NOTE 28. TRANSACTION DE CESSIION-BAIL

Le 25 février 2014, la Compagnie a vendu son complexe commercial phare du centre-ville de Toronto et la Tour Simpson situés au 401 Bay Street à une société affiliée de La Corporation Cadillac Fairview Limitée pour un prix d'achat de 650 M\$. La Compagnie a loué l'ensemble du complexe de détail et de bureaux pour une durée de base de 25 ans avec une option de renouvellement pouvant aller jusqu'à 25 ans environ. Le produit de la transaction a servi à rembourser en totalité l'emprunt à terme de second rang qui portait intérêt au taux de 8,25 %, à rembourser de façon permanente un montant de 150 M\$ US de l'emprunt à terme B de premier rang, qui porte actuellement intérêt à 4,75 % et à réduire le solde impayé de la facilité de crédit renouvelable de HBC.

Le profit global lié à la transaction de cession-bail s'est chiffré à 560 M\$, dont une tranche de 308 M\$ a été constatée immédiatement dans les comptes consolidés de résultat. Le solde du profit de 252 M\$ a été différé et est amorti sur la durée du bail à titre de réduction des loyers. Le profit différé est inclus dans les autres passifs non courants dans le bilan consolidé.

## NOTE 29. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

La Compagnie a finalisé l'abandon des activités de ses magasins à escompte, soit les enseignes Zellers et Fields. Cette décision succède à la vente de certains droits de tenure à bail de Zellers à Target. En raison de ces changements, la Compagnie a présenté les activités des magasins à escompte en tant qu'activités abandonnées dans les comptes consolidés de

résultat.

Les résultats d'exploitation liés aux activités abandonnées s'établissent de la manière suivante :

| (en millions de dollars canadiens)                                                                                                       | 2014     | 2013        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-------------|
| Perte nette liée aux activités abandonnées avant la vente<br>de droits de tenure à bail, déduction faite de l'impôt sur le résultat..... | —        | (111)       |
| Vente de droits de tenure à bail, déduction faite de l'impôt<br>sur le résultat de néant (4 M\$ en 2013).....                            | —        | 29          |
| <b>Perte nette pour l'exercice – activités abandonnées,<br/>déduction faite de l'impôt sur le résultat .....</b>                         | <b>—</b> | <b>(82)</b> |

La perte nette liée aux activités abandonnées s'établit comme suit :

| (en millions de dollars canadiens)                                                                | 2014     | 2013         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------|
| Ventes au détail.....                                                                             | —        | 146          |
| Coût des ventes.....                                                                              | —        | (162)        |
| Frais de vente, généraux et administratifs.....                                                   | —        | (127)        |
| <b>Perte d'exploitation et perte avant impôt sur le résultat.....</b>                             | <b>—</b> | <b>(143)</b> |
| Économie d'impôt sur le résultat .....                                                            | —        | 32           |
| <b>Perte nette liée aux activités abandonnées avant la vente de droits de tenure à bail .....</b> | <b>—</b> | <b>(111)</b> |

#### Actifs et passifs liés aux activités abandonnées

Le bilan consolidé au 1<sup>er</sup> février 2014 présente les actifs et les passifs relativement à l'abandon des activités de Zellers et de Fields. Le tableau suivant présente les actifs et les passifs liés aux activités de Zellers et de Fields inclus dans les activités abandonnées au 31 janvier 2015 et au 1<sup>er</sup> février 2014.

| (en millions de dollars canadiens)                  | 2014     | 2013      |
|-----------------------------------------------------|----------|-----------|
| Créances clients et autres débiteurs .....          | —        | 2         |
| <b>Actifs liés aux activités abandonnées.....</b>   | <b>—</b> | <b>2</b>  |
| Dettes fournisseurs .....                           | —        | 4         |
| Autres créditeurs et charges à payer .....          | —        | 7         |
| Provisions – courantes .....                        | —        | 77        |
| Provisions – non courantes .....                    | —        | 1         |
| <b>Passifs liés aux activités abandonnées .....</b> | <b>—</b> | <b>89</b> |

#### Vente de droits de tenure à bail

Le 13 janvier 2011, HBC a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec Target pour la vente de droits de tenure à bail de plusieurs de ses magasins Zellers.

Par conséquent, la Compagnie a constaté dans les activités abandonnées le produit lié à la cession des contrats de location, à l'exploitation des magasins sélectionnés au cours de la période allant jusqu'à la fermeture, au transfert des immeubles qui seront ultérieurement prêts à être occupés et au transfert des dossiers de pharmacie. Au cours de l'exercice 2013, la Compagnie a constaté un produit de 33 M\$ à la vente de droits de tenure à bail.

#### NOTE 30. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Le 11 février 2015, un reclassement de titres a été effectué aux termes duquel 2380162 Ontario Limited, une filiale du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et ayant cause de HSILP, a vendu 4 899 000 des actions ordinaires de HBC qu'elle détenait. La Compagnie n'a reçu aucun produit de ce placement.

Le 25 février 2015, HBC a annoncé qu'elle avait conclu des ententes avec Simon Property Group Inc. et avec RioCan Real Estate Investment Trust dans le but de former des partenariats axés sur les occasions de croissance dans le secteur immobilier aux États-Unis et au Canada, respectivement.

Le 9 mars 2015, le conseil d'administration de HBC a déclaré un dividende de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 15 avril 2015 aux actionnaires inscrits en date du 31 mars 2015.